
LES COMTES DE JOIGNY

DE

LA MAISON DE GONDI.

Par S. JOSSIER.

Séance du 27 juillet 1862.

La famille de Gondi était originaire de Florence. Dès le xi^e siècle, elle y comptait des membres illustres, et grand nombre d'entre eux y occupèrent les premières charges de la république, même la dignité souveraine de grand-gonfalonier.

Sa devise était : *non sine labore*. Elle portait *d'or à deux masses d'armes de sable passées en sautoir liées de gueules*.

Au temps où Florence était en proie aux factions des Guelfes et des Gibelins, elle tenait pour ces derniers, et à l'exemple des familles les plus puissantes des deux partis, dans les moments de dangers, elle s'enfermait avec ses partisans dans une haute tour carrée, à larges assises, dont les murailles épaisses et crénelées étaient ajourées de meurtrières nombreuses qui lui permettaient, suivant le besoin, l'attaque ou la défense.

Un membre de cette maison, Antoine de Gondi, deuxième du nom, quinzième et dernier enfant d'Antoine de Gondi et de Madeleine de Corbinelli, vint en France vers 1507 et s'établit à Lyon où il exerçait la banque, profession qui, comme on le sait, n'avait, dans les idées de la noblesse florentine, rien qui fit déroger. Le 20 janvier 1516, il y épousa Marie-Catherine de Pierre-Vive, fille de Nicolas de Pierre-Vive, seigneur de Lezigny, maître d'hôtel ordinaire du roi François I^{er}. En 1533, après la célébration de son mariage à Marseille, Catherine de Médicis, passant par Lyon, reconnut dans Antoine un compatriote, un allié de sa famille, dont l'expérience pouvait lui être utile. Elle emmena les deux époux avec elle, attacha la femme à son service, en fit plus tard la gouvernante de ses enfants, et plaça Antoine comme maître d'hôtel ordinaire auprès de Henri II, son époux.

Cet Antoine fut le fondateur de la maison de Gondi en France.

Son fils Albert de Gondi, né à Florence le 4 novembre 1522, dans un voyage qu'il y avait fait avec sa femme, épousa, le 4 septembre 1565, Claude-Catherine de Clermont, dame de Dampierre, veuve de Jean d'Annebaut, baron de Retz, tué à la bataille de Dreux.

Négociateur habile, capitaine vaillant et expérimenté, Albert de Gondi s'entendait aux affaires de la guerre comme à celles de la politique.

En 1570, Charles IX, dont il était grand chambellan, le choisit pour aller à Spire épouser en son nom Elisabeth d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II. Il le nomma ensuite ambassadeur en Angleterre, et puis, le 40 juillet 1573, il lui donna le bâton de Maréchal de France, devenu vacant par le décès du maréchal de Tavannes. Le duc d'Anjou, frère du roi,

qui l'avait vu à l'œuvre à la bataille de Montcontour et au siège de La Rochelle, et qui appréciait ses talents variés, se fit accompagner de lui lorsqu'il alla prendre possession du trône de Pologne. Revenu en France après la mort de Charles IX et proclamé roi sous le nom de Henri III, il appela Albert de Gondi dans son conseil, le nomma chevalier du Saint-Esprit lors de l'institution de cet ordre, et successivement général des galères, lieutenant-général dans le marquisat de Saluces et généralissime de l'armée envoyée par lui contre les protestants en 1584, emplois dont il s'acquitta avec autant de valeur que de fidélité, suivant que le témoigne le brevet d'érection de sa terre de Retz en duché-pairie.

Toutes ces faveurs, accumulées sur une seule tête, sembleraient indiquer qu'Albert de Gondi était un courtisan comme tant d'autres, un de ces *mignons* peut-être qui se prêtaient complaisamment à toutes les alternatives de dévotion et de débauche où se plongeait le mol Henri. Rien moins que cela : outre qu'il n'était plus jeune, Albert de Gondi aimait la droiture, et dans l'occasion il n'épargnait au roi ni les remontrances ni la vérité. D'un autre côté, « tout favori qu'il était, » dit Castelnau dans ses mémoires, ce seigneur abusa si peu « de son crédit et de son autorité, qu'il a été proposé comme « un exemple de modération, comme celui qui ne désobligea « jamais personne, qui feignait par modestie de n'avoir aucune part au gouvernement, et même qui par ce principe « cachait si bien les conférences secrètes qu'il avait avec le « roi, qu'il affectait de n'entrer qu'avec la foule des courtisans « aux heures que sa chambre était ouverte. » Ce fut par ses conseils, trop tardivement suivis, qu'Henri III, comprenant enfin ce qu'il y avait de dangers pour sa couronne dans les entraînements de la ligue, dans l'ambition et les tendances

perfidés des Guise, se réfugia dans la loyauté d'Henri de Navarre et se réconcilia avec ce prince généreux, qui l'eût certainement sauvé si le poignard de Jacques Clément, en tranchant prématurément ses jours, n'était venu lui fermer la voie plus sage dans laquelle il voulait entrer. Henri IV, monté sur le trône, fut reconnaissant des bons offices qu'Albert de Gondi lui avait rendus ; comme ses prédécesseurs, il l'honora constamment de sa confiance et de ses bonnes grâces, et lui accorda même pour son fils Philippe-Emmanuel la survivance du généralat des galères.

Albert de Gondi mourut à Paris le 12 avril 1602, chargé d'ans et d'honneurs, dit le *Journal de l'Estoile*.

Il avait commandé huit armées et s'était trouvé à cinq grandes batailles et à plusieurs sièges mémorables. Sa qualité d'étranger et sa fortune rapide à la cour lui avaient attiré beaucoup d'ennemis et d'envieux ; aussi les mémoires du temps portent sur son compte les jugements les plus contradictoires. Nous avons essayé, en conciliant toutes les divergences, de reconnaître et de fixer la vérité.

Albert de Gondi, au reste, n'a jamais tenu que très-indirectement à cette ville (1) ; si nous nous sommes un peu étendu sur lui, c'est qu'ayant été frère, père et aïeul de comtes de Joigny, nous avons pensé que sa biographie ajouterait à l'intérêt que nous voulons appeler sur ces derniers.

I.

PIERRE DE GONDI,

Cardinal-évêque de Paris, seigneur de Villepreux, comte de Joigny.

Pierre de Gondi, frère puîné d'Albert, et comme lui consé-

(1) Joigny.

quemment fils d'Antoine de Gondi et de Marie de Pierre-Vive, naquit à Lyon l'an 1533. Il fut le premier de sa maison qui posséda le comté de Joigny.

Après avoir étudié aux universités de Paris et de Toulouse, il entra dans les ordres et fut nommé très-jeune encore, en 1565, à l'évêché de Langres.

La faveur dont jouissait son frère rejaillit nécessairement sur lui. Les dignités et les honneurs le vinrent chercher, en quelque sorte.

Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, chef du conseil du roi, chancelier et grand aumônier des reines Catherine de Médicis et Elisabeth d'Autriche, il fut en outre abbé de Saint-Jean-des-Vignes et de Saint-Crépin de Soissons, de Saint-Aubin d'Angers, de Saint-Martin de Pontoise, de Sainte-Marie de Champagne et de l'Espau au diocèse du Mans, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, proviseur de Sorbonne, ambassadeur du roi très-chrétien vers les souverains-pontifes Pie V, Grégoire XIII, Sixte V et Clément VIII.

En 1570, Charles IX le transféra de l'évêché de Langres à celui de Paris, et le 18 décembre 1587 il fut créé par Sixte V cardinal du titre de Saint-Sylvestre, titre qu'il échangea, en 1594, pour celui de la Trinité du Mont.

C'était un homme de beaucoup de sens. Il n'avait peut-être pas le génie nécessaire pour faire un grand ministre, mais dans les circonstances ordinaires il était de bon conseil, et il se montra toujours d'une grande intégrité.

Après la mort de Charles IX, la reine Elisabeth, veuve de ce prince, confia à Pierre de Gondi l'administration des domaines qu'on lui avait assignés pour son douaire, en lui recommandant surtout de ne point vendre les emplois publics et de n'y nommer que des gens capables et d'une probité

reconnue. Sa volonté fut exécutée fidèlement. « Bel exemple, dit de Thou, qui ne sera pas imité. »

Après la promulgation de la ligue, nonobstant les défections dont il était témoin tous les jours et quelque danger qu'il y eût pour lui, au milieu de l'effervescence de la capitale, à ne point suivre la conduite de tout le monde, le cardinal de Gondi, fidèle à son roi, malgré le roi, ne voulut jamais signer les articles qui déclaraient exclus du trône les princes de la famille royale. Il refusa de prêter serment à la Sainte-Union et rendit compte de ses motifs dans une lettre que les écrivains de la ligue réfutèrent avec emportement. Durant les horreurs du siège de Paris, en 1589 et 1590, il fit des aumônes considérables et permit de fondre l'argenterie des églises pour assister les pauvres et apaiser les murmures que soulevait la rareté du numéraire. En 1592, Henri IV, désirant abjurer le protestantisme et se réconcilier avec l'église, chargea le cardinal de Gondi d'aller à Rome faire connaître au pape ses intentions, mais le souverain pontife, qui suspectait la sincérité de ce retour et qui, d'ailleurs, avait des démêlés avec Henri, n'accueillit point alors ses ouvertures.

Pierre de Gondi passait pour s'entendre à l'économie politique ; en 1596, cette réputation le fit choisir pour présider le conseil dit *de raison*, chargé d'apporter un prompt remède à l'affreux désordre des finances. Mais comme ces sortes de réformes sont difficiles à improviser, Pierre de Gondi, au bout de quelques semaines, sentant la tâche au-dessus de ses forces et se trouvant dans un grand embarras, s'estima très heureux de pouvoir faire accepter sa démission et celle de ses collègues. Cette retraite valut à la France l'administration du grand Sully.

Depuis longtemps le cardinal de Gondi demandait un coad-

juteur, à raison des affaires importantes dont il était chargé et qui ne lui permettaient pas de veiller suffisamment aux intérêts de son diocèse ; en 1598, il obtint enfin du roi de pouvoir se démettre en faveur de son neveu Henri de Gondi, se réservant néanmoins, par la permission du pape, la collation des bénéfices.

Le 17 décembre 1600, Henri IV ayant fait célébrer à Lyon, devant le grand autel de l'église Saint-Jean, la confirmation de son mariage avec Marie de Médicis, Pierre de Gondi assista à cette cérémonie avec les cardinaux de Joyeuse et de Givry et plusieurs autres prélats.

En 1606, le roi voulut que les cérémonies du baptême fussent suppléées au jeune Dauphin et à ses sœurs. Comme la cérémonie ne pouvait avoir lieu à Notre-Dame à cause de la peste qui affligeait Paris, il décida qu'elle aurait lieu à Fontainebleau. A cette fin on dressa dans la cour du donjon un grand échafaud, sur lequel furent placés un autel et les fonts baptismaux formés d'une grande cuve de cuivre rouge, revêtue de lames d'argent artistement ciselées, qui servait aux baptêmes des enfants de France depuis le ix^e siècle et qui avait été apportée de la Sainte-Chapelle de Vincennes. Quand tous les préparatifs furent terminés, le 14 septembre, jour de l'exaltation de la Sainte-Croix, le cardinal de Gondi fut invité par le roi à procéder aux cérémonies. Le cardinal de Joyeuse, légat du saint-siège, était parrain pour le pape Paul V, la marraine était la duchesse de Mantoue en personne. Quand toute la cour fut réunie, le jeune Dauphin, alors âgé de cinq ans, ayant été amené vers l'autel, le cardinal de Gondi, *vêtu d'habits décentis*, s'approcha de lui en disant : *Monseigneur, que demandez-vous ?* Et le jeune prince, à qui l'aumônier de Boulogne avait fait la leçon, répondit : *Les cérémonies*

sacramentelles du baptême. — Le cardinal lui demanda encore : *Avez-vous reçu le baptême?* — *Oui, Dieu merci,* répondit de nouveau le Dauphin. — *Renoncez-vous au démon, à ses pompes et à ses œuvres?* — *Abrenuntio,* dit le Dauphin de sa voix la plus gentille. — « Puis il récita seul, « devant la compagnie, le *Pater, l'Ave* et le *Credo* avec une « grâce si majestueuse et si singulière, dit l'écrivain naïf à « qui nous empruntons ces détails, qu'il s'attira l'admira- « tion et les larmes des spectateurs. » — Cela fait, on lui imposa le nom de Louis, *ce dont le roi fut très-joyeux,* à cause de saint Louis de qui descendait la branche royale de Bourbon.

Le cardinal de Gondi procéda ensuite aux cérémonies du baptême des jeunes princesses Elisabeth et Christine, sœurs du Dauphin, et les choses se passèrent également à la satisfaction du roi.

Quelques années auparavant, Gabrielle de Laval, veuve de François Aux-Epaules, ayant chargé son fils, le marquis de Nesle, de mettre en vente le comté de Joigny dont elle venait d'hériter, Pierre de Gondi en avait fait l'acquisition par contrat du 15 décembre 1603.

La démission qu'il avait donnée de son évêché lui laissait quelques loisirs, il s'occupa d'améliorer son domaine, que ses successeurs avaient fort négligé durant les guerres civiles. La moralité de la population surtout s'y ressentait des longues discordes et des misères qui l'avait travaillée. Pierre de Gondi eut bientôt reconnu le mal et voulut y apporter remède. Depuis trente ans, il s'était introduit en France un nouvel ordre religieux, dont les membres, astreints par leurs vœux à pratiquer la pauvreté et l'humilité évangéliques, enseignaient aux pauvres gens par la parole et par l'exemple à supporter

leurs privations avec courage et à trouver ainsi leur sort moins malheureux. Vivant de la vie du peuple, du milieu duquel ils sortaient pour la plupart, ils conversaient et mangeaient familièrement avec lui, acceptaient son pain dur ou ses modiques aumônes, et lui laissaient en échange de bonnes paroles, des joies quelquefois, des consolations presque toujours. Cet ordre était celui des Capucins. Pierre de Gondi, qui aimait fort ces religieux, résolut de leur fonder une maison à Joigny. A cet effet, il acheta hors des portes de la ville, sur la route de Paris, côté du couchant, un emplacement où se trouvaient déjà depuis plusieurs siècles une chapelle et une maladrerie dédiées à saint Jacques, et qui avaient donné leur nom à la côte généreuse au bas de laquelle elles étaient bâties. Bien que cette chapelle et cette maladrerie n'eussent plus leur raison d'être, la lèpre ayant disparu de Joigny, cependant, comme on pouvait prévoir le retour de cette maladie ou d'une contagion quelconque, que d'ailleurs il y avait encore dans les bâtiments des malades de différentes sortes, le cardinal de Gondi fit construire à ses frais, sur les bords de l'Yonne, au hameau d'Epizy, dans un lieu appelé depuis *la Santé*, une maison et un clos où furent mis ces malades, et dont la propriété fut concédée depuis à l'hôpital Saint-Antoine. Le 24 mai 1607, le cardinal planta la croix pour commencer les bâtiments des Capucins, et le 27 du même mois il posa la première pierre de l'église et bénit les fondations du couvent. Ces cérémonies, auxquelles le clergé et toute la population de Joigny assistèrent, eurent lieu en présence du fameux P. Ange de Joyeuse, qui de maréchal de France s'était fait capucin, et se trouvait alors provincial de son ordre. Les bâtiments, élevés sous la direction du P. François de Neuchâtel, furent achevés en 1609. Le P. Louis

de Paris, premier gardien, en prit possession à la tête de douze religieux, et y commença l'office divin le jour de la Pentecôte. Le 25 octobre suivant, François de Donadien, évêque d'Auxerre, consacra l'église, la chapelle et le cimetière sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint-Paul, et en célébra la dédicace avec une piété et une magnificence extraordinaires. Peu après le jardin fut dressé et planté, et la muraille d'appui construite.

Ainsi fut établi le couvent des Capucins de Joigny.

Ces religieux justifièrent les espérances et les intentions de leur fondateur. Ils rendaient aux habitants toutes sortes de bons offices, supportaient le poids du jour et de la nuit, prêchaient, confessaient, visitaient les malades, suppléaient en un mot le clergé des paroisses dans l'accomplissement des devoirs du saint ministère. Les stations de l'Avent et du Carême étaient habituellement prêchées par eux. Tout le temps que durait la station, le prédicateur était logé à l'hôtel-de-ville, dans une chambre affectée à cet usage. Ses honoraires lui étaient payés sur les deniers communs : 25 liv. pour un avent, 50 liv. pour un carême; plus, un repas que MM. de la ville n'oubliaient jamais de se payer à eux-mêmes, aussi sur les deniers communs, sous prétexte de régaler le prédicateur. En 1634, la peste s'étant manifestée à Joigny, et les ecclésiastiques de la ville, dans la peur de la contagion, n'osant se rendre à l'hôpital d'Epizy où se trouvaient les pestiférés, trois capucins du couvent de Joigny, les PP. Etienne d'Auxerre, Georges de Tonnerre, et Joseph d'Auxerre, s'y enfermèrent successivement pour assister ces malheureux et leur procurer les secours spirituels. Deux de ces bons religieux moururent victimes de leur dévouement et de leur charité. Enfants de Joigny, quand, aux jours de la Saint-Thibault,

l'archet de Roville et ses illuminations magiques vous convient sur les pelouses ombragées d'Episy, vous ne pensez pas, vous ignorez que là où vos pieds s'élèvent et retombent en cadence de pauvres malades, aux yeux éteints, consumés par une fièvre ardente, repoussés de leur famille, erraient chancelants sous les étreintes et dans les déchirements de la mort. Beaucoup d'entre eux dorment sous ces gazons que vous avez tant de plaisir à fouler. Ils sont oubliés aujourd'hui. Dansez, enfants, dansez ! les morts ne reviennent plus. Et c'est ainsi que va le monde : la mort, l'indifférence, l'oubli, et puis la mort encore, et l'indifférence et l'oubli ; toujours et partout !

De tout ce bel édifice des Capucins, que reste-t-il aujourd'hui ? une église mutilée, servant d'annexe au quartier de cavalerie bâti par un spéculateur à l'extrémité de l'enclos. Des dragons, des cuirassiers, des chasseurs viennent tour à tour remplacer les bons pères. C'est tout un : de soldat à capucin quelle différence y a-t-il ? La distance n'est pas aussi grande qu'on croit ; Dieu bien souvent montre qu'il sait la combler.

L'an 1613, Pierre de Gondi entreprit l'achèvement du grand pavillon du château de Joigny, commencé par Louis de Sainte-Maure en 1569. Elevé sur le modèle du Luxembourg, d'après les plans de Sébastien Serlio, architecte italien, cet édifice était un beau spécimen de cette architecture florentine, un peu uniforme, introduite en France par Jacques de Brosse pour complaire à Marie de Médicis, et qui moins dégagée, moins élégante que celle de la Renaissance, marque la transition entre cette dernière et le style de Louis XIV (4). Il y a

(4) Une partie de ce que nous venons de dire pouvant sembler inexacte aux personnes versées dans l'histoire de l'art, nous croyons devoir entrer à ce sujet dans quelques explications.

Sébastien Serlio, l'un des architectes du château de Fontainebleau,

quarante ans, ce pavillon n'avait encore rien perdu de sa beauté, il dominait majestueusement au-dessus de la ville et de ses hautes fenêtres l'œil plongeait au loin sur cette magnifique vallée de l'Yonne, si riche, si pittoresque, si variée. Les habitants de Joigny s'en glorifiaient à juste titre : il est regrettable que, par suite d'un de ces malentendus comme il en surgit trop souvent; l'administration locale n'en ait pas fait l'acquisition lorsqu'il fut mis en vente; elle l'eût soustrait au vandalisme qui l'a détourné.

Pierre de Gondi était ami des arts. Il avait rapporté d'Italie un calvaire de marbre blanc, d'une grande beauté, qui fait aujourd'hui l'un des principaux ornements de l'église Saint-Jean (1). Une tradition locale veut qu'il soit dû au ciseau d'un artiste florentin du nom de Cibo, auteur, suivant Davier,

était mort depuis seize ans, quand fut commencée, en 1560, la construction du château de Joigny. Cette circonstance cependant n'implique en aucune façon que l'édifice n'ait pu être élevé sur ses plans, suivant que le dit Davier, puisque Louis de Sainte-Maure, son contemporain, avait été à même de les lui commander longtemps avant son décès. D'un autre côté, le genre d'architecture généralement usité par Serlio, *le bossage*, étant aussi celui qui domine dans le palais du Luxembourg, pour faire que le grand pavillon du château de Joigny ressemblât aux pavillons de ce palais qui venait d'être achevé en 1613, il a suffi probablement de modifier quelque peu dans l'exécution les dessins de Serlio. Un enfant de Joigny, Jean Chéreau, à qui, selon Davier encore, Pierre de Gondi confia la direction de l'œuvre, était certainement capable de mener à bien une telle entreprise; les voûtes de l'église Saint-Jean et le beau portail de l'église de Ville-neuve-le-Roi précédemment élevés par lui, témoignaient suffisamment de son habileté.

(1) D'après Davier, ce serait Philippe-Emmanuel de Gondi qui aurait apporté ce monument d'Italie, et ce serait le duc de Villeroy qui en aurait fait don à l'église Saint-Jean.

d'une statue de saint Sébastien, dont les Vénitiens avaient offert le poids en argent. Nous n'avons pu vérifier ce fait. Quoi qu'il en soit, l'œuvre que la ville de Joigny possède de cet artiste est vraiment remarquable; nous devons dire cependant, pour mémoire, qu'elle n'est point placée dans un endroit convenable. Reléguée dans la chapelle des fonts baptismaux avec le tombeau du comte de Joigny Guillaume I^{er} et des statues coloriées d'un mauvais effet, cet entourage disgracieux la dépare et nuit à son aspect.

Pierre de Gondi est mort à Paris le 17 février 1646, âgé de 84 ans, laissant un testament dont plusieurs dispositions témoignaient de l'intérêt qu'il portait à Joigny.

Richelieu, qui le flattait beaucoup dans ses lettres, mais qui ne l'aimait guère parce que son crédit lui portait ombrage, a dit de lui dans ses Mémoires des choses méprisantes, où percent la haine et la jalousie; cependant il n'attaque point sa probité ni ses mœurs, et reconnaît assez volontiers qu'il avait du bon sens. Cette concession de la part de Richelieu vaut pour nous un éloge.

II.

PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI,

Comte de Joigny,
Marquis des Isles-d'Or, seigneur de Dampierre et de Villepreux,
Chevalier des Ordres du Roi,
Général des Galères de France,
Lieutenant-général es-mers du Levant et du Ponant,
Capitaine de cent hommes d'armes, etc.

Philippe-Emmanuel de Gondi, neveu du précédent et troisième fils d'Albert de Gondi et de Claude-Catherine de Clermont, succéda à son oncle dans le comté de Joigny, en

vertu d'une constitution spéciale qu'il lui en avait faite par son contrat de mariage, le 11 juin 1604.

Il était né à Lyon l'an 1584.

Il avait dix-huit ans à peine quand son père obtint en sa faveur du roi Henri IV la survivance de la charge de général des Galères de France avec le droit de l'exercer concurremment avec lui.

C'était un seigneur de belle prestance, adroit en tous les exercices du corps, vaillant, instruit, aimable, liant, recherché de tout le monde, et pour lequel Henri IV eut toujours une bienveillance singulière, ne dédaignant pas dans l'occasion de lui écrire de sa propre main, ainsi que la collection des lettres missives de ce prince en fait foi. La suscription de ces lettres était toujours ainsi formulée : *Monsieur le Comte de Joigny*. Elles avaient pour objet le plus souvent le service et le mouvement des galères.

Le 11 juin 1604, Philippe-Emmanuel avait épousé Françoise-Marguerite de Silly, fille aînée d'Antoine de Silly, comte de la Rochepot, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de la province d'Anjou, et de Marie de Lannoy, dame souveraine de Commercy et d'Euville.

C'était une grande et belle alliance, en considération de laquelle le cardinal de Gondî dut prêter au comte de la Rochepot une somme de 36,000 livres (environ 200,000 fr. d'aujourd'hui) et en outre faire à son neveu l'abandon pur et simple du comté de Joigny et de ses dépendances, dont il ne se réserva que les usufruits sa vie durant. Ainsi l'avait exigé le comte de la Rochepot. Le vieux cardinal se prêta généreusement à tout ce qu'il voulut de lui pour ménager cet établissement à son neveu. Il pressentait chez M^{lle} de Silly des qualités peu communes. Elle fut en effet l'une des femmes

les plus accomplies de son siècle. Douée d'un grand air, d'une beauté resplendissante, « sa plus grande gloire cependant, venait comme celle de la fille du roi, de la beauté de son âme (1). Pieuse, compatissante, généreuse, attentive au vrai bien de sa famille, elle ne s'occupait que du désir d'honorer Dieu, et de le faire honorer par tous ceux du soin desquels elle se trouvait chargée. »

Son union ne tarda pas à devenir féconde. Elle eut trois enfants : l'aîné, Pierre de Gondi, qui fut duc de Retz, pair de France, général des Galères après son père et comte de Joigny ; le second, Henri, marquis des Iles-d'Or, qui mourut à l'âge de dix ans ; et le plus jeune, Jean-François-Paul, qui naquit longtemps après ses frères, fut cardinal de Retz, archevêque de Paris, et devint, sous la qualification de *Coadjuteur* qu'il portait alors, le chef de la Fronde, bouleversa la France et faillit triompher de Mazarin. Dès que ses enfants furent en âge de pouvoir étudier et d'être mis sous la conduite d'un précepteur, M^{me} de Gondi, de concert avec son époux, travailla à leur procurer le plus saint et le plus vertueux qu'il fût possible de trouver. Elle s'adressa à cet effet au R. P. de Bérulle, supérieur de la Congrégation de l'Oratoire, lequel jeta les yeux sur Vincent de Paul, humble et pauvre curé de campagne, qui opérait à Clichy-la-Garenne des œuvres merveilleuses. Vincent de Paul avait un profond respect pour le Père de Bérulle ; il n'osa résister à l'invitation qu'il reçut de lui de se rendre à ce nouveau poste. Navré de chagrin, il se mit en route. « Je m'éloignais tristement de ma petite église de Clichy, écrivait-il dans une lettre ; mes yeux étaient mouillés de larmes, et je bénis en sanglottant ces

(1) *Gloria filiae regis ab intus* (psaume LIV).

« hommes et ces femmes qui venaient vers moi, et que j'avais
« tant aimés : mes pauvres y étaient aussi, et ceux-là me
« fendaient le cœur. Je marchais avec mon petit mobilier sur
« la route de Clichy; j'arrivai à Paris le 25 janvier au soir,
« et, après avoir sollicité les conseils du P. de Bérulle, je me
« rendis chez M. de Gondi. Cette maison devait être pour
« moi comme un monde nouveau; elle était brillante comme
« la Cour, et je quittais la retraite; mais l'homme peut se
« faire un désert au milieu des cités, une solitude dans les
« distractions. On me donna une belle chambre, et j'y vécus
« comme dans une cellule, m'occupant de mes devoirs et de
« l'éducation de MM. de Gondi. » .

Ce fut en 1613 que Vincent de Paul entra dans la maison de Gondi. Il y vivait en effet comme il eût vécu dans les déserts de la Thébàide, passant dans la solitude tout le temps qu'il n'était pas obligé de donner à l'éducation de ses élèves, et ne paraissant devant leurs parents que lorsqu'il y était appelé. Cependant, s'agissait-il de rendre un service, il quittait sa chère retraite avec autant de plaisir qu'il en prenait à s'y renfermer. Ami de la paix, il était attentif à bannir les dissensions et à maintenir la concorde parmi les nombreux domestiques de l'hôtel. Il les visitait dans leurs chambres quand ils étaient malades, les consolait et leur rendait les services les plus abjects. Lorsque M. et M^{me} de Gondi le menaient à la campagne, comme à Joigny, Montmirail ou Villepreux, tout son plaisir était d'employer les heures qu'il avait de libres à l'instruction des pauvres gens de ces domaines; avec l'agrément des curés, il les catéchisait, les prêchait et leur administrait les sacrements. Profondément respectueux vis-à-vis de M. et M^{me} de Gondi, en qui il voyait les représentants de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge, son respect cepen-

dant n'avait rien de cette complaisance basse et timide qui approuve le mal ou se le dissimule. Il savait dans l'occasion se souvenir qu'il était prêtre, et que son caractère lui donnait le droit de reprendre et d'instruire. Sa fermeté alors était tempérée par la douceur et les justes ménagements que lui commandaient les convenances et la charité. Un jour, M. de Gondi reçut d'un seigneur de la Cour une de ces insultes que, suivant les idées bretailleuses de cette époque, le sang seul pouvait laver. Profondément irrité, il provoqua son ennemi en duel. Les témoins étaient choisis, le lieu, le jour et l'heure du combat fixés. Suivant l'usage de ce temps-là, où la religion se mêlait aux actes les plus repréhensibles, où un duel se recommandait à Dieu comme une chose qui dût lui être agréable, Emmanuel de Gondi voulut entendre la messe, et il le fit avec la dévotion d'un homme qui, sur le point de s'aller battre, n'est pas bien sûr de revenir vivant. Vincent avait entendu parler de son projet. En célébrant les saints mystères, il pria Dieu de lui fournir l'occasion de l'en détourner. Quand la messe fut terminée, que tout le monde fut sorti, voyant que le comte était là encore abîmé dans ses réflexions, il s'approcha de lui vivement et se jetant à ses pieds, sans lui laisser le temps de se reconnaître : « Souffrez, monsieur, « lui dit-il, souffrez que je vous dise un mot en toute humi-
« lité. Je sais de bonne part que vous avez dessein de vous
« aller battre en duel. Mais je vous déclare de la part de mon
« Sauveur, que je viens de vous montrer et que vous venez
« d'adorer, que si vous ne quittez ce mauvais dessein, il
« exercera sa justice sur vous et sur toute votre postérité. »
Après ce peu de paroles également tendres et fortes, Vincent se retira comme accablé de tristesse, résolu à intervenir plus directement, si ce qu'il venait de faire ne suffisait pas. Mais

il n'en fallut point davantage. M. de Gondi se sentit touché, le remords parla aussi au-dedans de lui, et, nonobstant le fantôme du respect humain qui lui apparut avec toutes les interprétations malveillantes, les railleries, les mépris, les dédains que sa conduite allait soulever contre lui, il eut le courage d'étouffer dans son cœur le désir de vengeance qui le possédait et fit dire à son adversaire qu'il renonçait à se battre. Exemple touchant, qui montre bien la douce autorité que, sans le vouloir, et par le seul ascendant de sa vertu, Vincent de Paul avait su en peu de temps conquérir sur ses hôtes.

M^{me} de Gondi connut bientôt mieux que personne tout ce que valait Vincent de Paul. Il y avait un an à peine qu'il était dans sa maison, qu'elle se sentit prise d'un désir immense de se mettre sous sa conduite. Craignant que le saint homme ne la refusât par humilité, elle pria le Père de Bérulle de lui en faire la demande pour elle. Vincent dut accepter. Sous sa direction, M^{me} de Gondi, déjà si parfaite, se porta avec une nouvelle ardeur à la pratique des plus sublimes vertus. Ses aumônes devinrent plus abondantes et mieux réglées. Elle visitait chaque jour les malades, se faisait un honneur de les servir elle-même, veillait à ce que les officiers de ses domaines rendissent à tout le monde une bonne et prompte justice, et ne mettait en place que des hommes d'une probité reconnue. Le comte de Joigny, animé du même esprit, s'associait à toutes ses bonnes œuvres, mais ses emplois l'appelant tantôt à la cour, tantôt aux extrémités du royaume, dans les ports où se trouvaient les galères, il se reposait sur son épouse et sur Vincent de Paul de tout le bien qu'il ne pouvait faire par lui-même.

Ce fut en 1617, à la suite d'une circonstance qu'il serait

trop long de rapporter, que la comtesse de Joigny, voyant d'ailleurs tout le bien opéré par les prédications de Vincent, conçut la pensée de faire évangéliser tour à tour et pendant un certain temps toutes les populations de ses domaines. Assisté de quelques prêtres du voisinage, Vincent de Paul allait de ville en ville, de village en village, attirant un concours extraordinaire, faisant partout d'abondantes moissons. A Joigny, notamment, sa parole agissait si fortement sur les âmes, que les habitants se portaient en foule dans les églises; on se pressait autour des confessionnaux pour essayer d'approcher de lui ou de quelqu'un de ses prêtres. A deux heures du matin, quelquefois, cette foule n'était pas encore écoulée. Ce fut là l'idée première de ces missions que Vincent de Paul, aidé de la protection des Gondi et de leurs somptueuses libéralités, étendit sur toute la France d'abord et puis au-delà des mers. Le petit grain de sénévé semé par Françoise-Marguerite de Silly est aujourd'hui un grand arbre, dont les racines se sont propagées partout, dont les rameaux bienfaisants ombragent toute la terre. Ces pauvres prêtres de la mission, ces Lazaristes si savants, si courageux, si dévoués, qui vont, pour cent écus par an, porter à tous les coins du monde le nom de la France et l'Évangile de Jésus crucifié, ce sont les enfants de Vincent de Paul et de la comtesse de Joigny.

Cependant les succès merveilleux de Vincent et les services considérables qu'il leur rendait excitaient au plus haut degré chez M. et M^{me} de Gondi l'admiration et la reconnaissance. Les témoignages qu'ils ne pouvaient s'empêcher de lui en donner lui faisaient une grande peine et blessaient vivement sa modestie. Il ne comprenait pas, le saint homme, qu'on eût des attentions pour un *misérable* tel que lui.

« Il ne pouvait souffrir surtout, dit un de ses biographes, « que M^{me} de Gondi le regardât comme un homme nécessaire, et, pour lui prouver qu'il ne l'était pas, il la fit « consentir à confier la direction de sa conscience à un Père « Récollet, dont il connaissait les lumières et l'expérience : « lui ayant fait avouer que ce nouveau directeur était digne « de sa confiance, il se servit de cette épreuve pour la convaincre qu'elle pouvait être aussi bien dirigée par un autre « que par lui. » Tranquille de ce côté, il ne songea plus qu'à la retraite. Le grand monde l'importunait ; il se voyait avec peine assis à la table somptueuse d'un grand seigneur : d'ailleurs, son zèle l'entraînait à des aspirations plus larges que celle de l'éducation de deux enfants. Vincent confia son projet de fuite à M. de Bérulle. Il lui dit que tous ses vœux étaient d'aller se consacrer au fond d'une province à l'instruction et au service des pauvres habitants de la campagne. M. de Bérulle, jugeant qu'il était inutile de combattre sa résolution, lui proposa d'aller travailler à Châtillon-les-Dombes. Vincent partit sans rien dire à personne. Quand il fut à Châtillon, il écrivit à M. de Gondi pour le supplier d'agréer sa retraite, lui donnant pour motif la persuasion où il était de n'avoir pas les talents nécessaires pour élever convenablement ses enfants.

M. et M^{me} de Gondi furent au désespoir de cette fuite de Vincent ; ils firent tout au monde pour le faire revenir. Mais leurs instances, qui devaient réussir plus tard, furent pour lors inutiles. Vincent était bien déjà trop occupé en ce moment. En arrivant à Châtillon, il s'était mis à prêcher comme il faisait partout. Missionnaire et curé tout à la fois, il remplissait ces deux ministères dans toute leur étendue. Des conversions nombreuses ne tardèrent pas à se produire,

celle entr'autres de deux jeunes dames distinguées par leur naissance, leur fortune et tous les agréments de leur sexe, mais vivant d'une vie mondaine et dissipée. La seule curiosité les avait amenées aux premières prédications de Vincent, mais elles furent si vivement touchées qu'un jour elles lui allèrent faire visite. Vincent comprit à leurs paroles tout ce qu'il avait produit d'impressions sur elles : il voulut achever son ouvrage, il leur parla de leurs devoirs d'épouse et de mère, il leur peignit avec tant d'attrait et de vérité le bonheur d'une vie chrétienne, qu'allant au-delà même de ses espérances, elles résolurent de se consacrer au service de la religion et des pauvres. Tout Châtillon fut stupéfié quand on les vit à l'œuvre.

A quelques semaines de là, un dimanche, à vêpres, au moment où Vincent allait monter en chaire, une de ces deux dames le pria de recommander aux aumônes de la paroisse une pauvre famille de cultivateurs habitant une ferme à une demi-lieue de Châtillon, et dont presque tous les membres étaient malades. Vincent fit à ses auditeurs en faveur de ces malheureux une exhortation si touchante, qu'après la prière beaucoup de personnes se rendirent à la ferme, portant du pain, du vin et des provisions de toute espèce. Vincent s'y rendit aussi, mais ne sachant pas que ses paroissiens l'avaient devancé, il fut fort surpris de rencontrer dans le chemin une multitude de personnes qui revenaient par troupes et dont plusieurs lui dirent ce qu'elles venaient de faire. Il loua leur zèle, mais intérieurement le trouva peu sage. « Voilà, se dit-il, une grande charité, mais elle n'est pas bien réglée. « Ces malades auront trop de provisions à la fois ; celles qui ne seront pas consommées sur-le-champ se gâteront, et ces « pauvres gens retomberont bientôt dans leurs premières

« nécessités. » Cette réflexion conduisit Vincent à rechercher par quels moyens on pourrait perpétuer ce qui, dans la circonstance, n'avait été que le produit d'un premier élan de commisération. De concert avec les deux dames que nous venons d'indiquer, aidées de quelques autres qu'elles s'adjoignirent, il dressa un projet de règlement dont il voulut qu'elles fissent l'essai avant de le soumettre à l'approbation des supérieurs ecclésiastiques. L'expérience réussit complètement.

Ainsi fut fondée et organisée à Châtillon, en 1647, la première association de charité. La seconde le fut à Bourg peu de temps après.

Vers cette même époque, Vincent, cédant enfin aux sollicitations qui lui venaient de partout, consentit à rentrer dans la maison de Gondi. La comtesse était alors à Joigny, Vincent n'eut pas de peine à la persuader d'y établir aussi une association de charité : ce fut la troisième. A cet effet, M^{me} de Gondi adressa à l'archevêque de Sens, Davy du Perron, une demande en autorisation ainsi conçue :

« A *Monseigneur l'Archevêque de Sens.*

« Supplie humblement dame Françoise-Marguerite de
« Silly, comtesse de Joigny, disant qu'ayant veu le bien qui
« réussit de l'establisement de l'association de la charité
« dressée en faveur des pauvres malades en plusieurs endroits
« de ce royaume, elle désireroit que cette association fût
« établie dans la ville de Joigny ; ce considéré, Monseigneur,
« il vous plaise de votre grâce permettre l'establisement de
« la ditte association, en la ditte ville de Joigny, suivant les
« règlements ci-dessous escrits, et aussy de permettre de
« faire quester les festes et dimanches aux trois paroisses

« de la ditte ville, par les personnes de la ditte association à
 « ce députez, en rendant chacune ce qu'elle aura questé, à
 « l'assistante qui gardera l'argent, en présence du receveur
 « de la ditte association, du bailly, procureur fiscal ou syn-
 « dic de la ville qui doivent assister aux comptes ou de l'un
 « d'entre eux ; et la ditte dame et les pauvres malades de
 « laditte ville prieront Dieu pour votre santé et prospérité.

« (Signé) F.-M. DE SILLY. »

Le 6 septembre 1618, monseigneur l'archevêque de Sens approuva les statuts et accorda l'autorisation demandée pour quêter dans les églises. Ces statuts, extraits par la comtesse elle-même de ceux de saint Vincent de Paul, contiennent des dispositions si éminemment chrétiennes et dénotent chez les dames de Joigny à cette époque des habitudes si charitables et surtout si en dehors de nos mœurs actuelles, que nous ne pouvons résister au désir de vous en citer textuellement quelques articles.

Règlement de l'Association de la Charité.

I. L'association de la charité est instituée pour nourrir tous les pauvres malades du lieu où elle sera établie, procurer que ceux mourans meurent en bon état, et que ceux qui guériront fassent résolution de ne plus jamais offenser Dieu, et aussy pour honorer Notre Seigneur Jésus-Christ en la personne de ses pauvres membres, et enfin pour accomplir l'ardent désir qu'il a que nous soyons charitables.

II. Cette association a pour patron Notre Seigneur Jésus-Christ. Elle sera composée de pieuses et ferventes femmes, tant veuves, que filles ou mariées, dont celles-ci ne seront reçues que par permission de leurs maris, et le nombre

d'icelles, pour obvier à effusion, sera réduit à tel nombre que le recteur trouvera bon être.

III. Elles se nommeront servantes des pauvres.

IV. L'une d'icelles sera élue à la pluralité des voix prieure ou directrice pour deux ans seulement; sans pouvoir être continuée.

V.

VI. L'on choisira deux pauvres femmes pieuses pour garder les malades réduits à l'extrémité et destitués de tous secours, lesquelles seront payées des deniers communs de laditte association et admises au corps d'icelle, et s'appelleront gardes des pauvres malades.

VII. Les malades seront reçus par la prieure de l'avis du recteur et assistantes, qui, les ayant fait blanchir, les fera confesser le même jour qu'ils auront été admis, et le lendemain communier.

VIII. Chacune desdittes servantes des pauvres leur donnera à disner à son tour, ou à l'hôpital ou à leur maison, et les servira un jour entier, et en cas d'empeschement sera donné avis à la prieure pour y pourvoir d'une autre.

IX. Chaque malade aura à disner autant de pain qu'il en pourra manger; ceux qui boiront du vin en auront demy-septier, un potage; quatre onces de veau ou de mouton bouilly, au souper de même, excepté que la viande sera rostie ou en hachis; ceux qui ne pourront manger de viande solide auront des bouillons et des œufs frais, panades et orge mondé, selon que la prieure l'ordonnera.

X. L'association fournira des linceuls aux pauvres décédez qui n'en auront point, et les assistera en corps au tombeau.

XI. Et afin que lesdittes servantes des pauvres profitent et se confirment dans l'esprit de charité, elles s'assembleront

une fois le mois en la chapelle destinée pour l'association, où elles entendront une messe le matin, les litanies de Notre-Seigneur ou de Notre-Dame, et une brève exhortation l'après-disner.

XII. Elles seront averties de porter en l'intérieur un grand honneur à Notre-Seigneur et à Notre-Dame;

XIII. De se comporter humblement et charitablement envers les malades, les consolant de paroles pieuses et affectives;

XIV. D'avoir grande charité les unes pour les autres, s'entrevisiter et consoler en leurs afflictions et maladies, donner ordre qu'elles reçoivent les saints sacrements, faire prière commune et particulière, afin qu'aucune ne parte de ce monde qu'en bon état.

XV. Elles assisteront en corps à l'enterrement des servantes et des gardes des pauvres, pour chacune desquelles elles feront célébrer une messe et diront dévotement le chapelet.

Les dames les plus marquantes de la ville tinrent à honneur de faire partie de cette association. Dès l'abord, il s'en trouva quarante qui adhérèrent aux statuts. Leur nombre s'accrut d'année en année; en 1633, elles étaient déjà plus de soixante.

Le saint fondateur de l'œuvre, heureux de cette prospérité, essaya, un peu plus tard, d'en créer une autre plus importante encore, celle de l'association des hommes pour le soulagement des pauvres valides et des infirmes. Il regardait avec raison cette nouvelle œuvre comme le complément indispensable de la première; à Châtillon et à Bourg, il les avait même établies toutes deux concurremment.

Ce fut le comte de Joigny qui prit l'initiative de cette seconde fondation; il obtint à cet effet de l'archevêque de

Sens les autorisations nécessaires tant pour Joigny que pour les villages dépendant du comté. L'archevêque réunit l'œuvre des femmes à celle des hommes, tout en laissant cependant à chaque sexe son rôle distinct, c'est-à-dire, aux femmes le soin des malades, aux hommes celui des pauvres valides et des infirmes. L'installation eut lieu, le 30 mai 1621, dans la chapelle Saint-Antoine où Vincent de Paul, muni de pouvoirs spéciaux, avait convoqué une assemblée ; il y lut les nouveaux statuts de l'association et invita les personnes qui voulaient en faire partie à les signer.

Le comte, et à son exemple ses officiers, les échevins, des avocats, des bourgeois, presque tous les hommes notables de Joigny donnèrent leur adhésion aux statuts, à la suite desquels Vincent de Paul inscrivit quelques mots, autographe précieux devenu la propriété de l'hospice.

Le comte de Joigny pourvut à la dotation de l'œuvre par une attribution de 500 livres de rentes représentant aujourd'hui plus de 3,000 francs ; le prieur de Joigny s'engagea à fournir 80 bichets de blé par an ; l'Hôtel-Dieu donnait un secours et les jours de fêtes on quêtait dans les églises (1).

A cette époque où la bienfaisance était loin d'être organisée comme elle l'est aujourd'hui, où l'on ne pouvait compter ni sur les secours du gouvernement, ni sur les allocations des communes qui, pour la plupart, n'étaient pas encore constituées, les pauvres n'avaient de ressources que dans la charité individuelle, dont les secours isolés, ne profitant qu'à quelques-uns, momentanément et comme par hasard, laissaient la masse dans toutes les horreurs de son indigence. C'est Vincent de Paul qui, le premier, a compris ce qu'il y aurait d'efficacité

(1) M. Quantin. *Epis. de la vie de Saint Vincent de Paul à Joigny.*

dans l'association, pour le soulagement et la guérison de cette grande plaie de la misère ; c'est lui qui, le premier, a compris qu'il fallait pour cela concentrer, régulariser, administrer l'aumône ; c'est lui qui, le premier, a imaginé les listes des pauvres ; c'est lui enfin qui, tandis que la France était déchirée par les discordes civiles, n'ayant d'autre richesse que son génie pour le bien, d'autre crédit que son zèle et sa charité, a posé la première pierre de cet édifice, simple mais immense, qui devait être l'asile et l'espérance des pauvres dans une suite de générations. Les bureaux de bienfaisance, l'extinction de la mendicité, la répression du vagabondage, toutes ces grandes institutions qu'on croit d'invention plus ou moins récente ont été conçues, organisées par lui ; notre époque n'a fait qu'en généraliser, qu'en compléter l'application.

Honneur donc, gloire à ceux qui ont compris Vincent de Paul, qui l'ont aidé de leurs libéralités, l'ont appuyé de leur puissance et de leur crédit !

Philippe-Emmanuel de Gondi fut toujours au premier rang parmi ceux-là, mais cependant ce n'était qu'en passant qu'il pouvait prendre une part active aux œuvres du saint prêtre ; l'organisation, l'armement, le commandement de ses galères réclamaient presque tous ses instants. Les troubles du midi l'obligeaient souvent à tenir la mer, et d'un autre côté les incursions des pirates barbaresques exigeaient de lui une surveillance presque continuelle. En 1649, quelques-uns de ces forbans s'étant jetés sur les côtes de Provence et de Langue-doc, le comte de Joigny sortit de Marseille avec sept galères pour leur donner la chasse ; les ayant joints, il leur livra un combat acharné, leur prit quatre vaisseaux, en brûla un et contraignit Soliman Rais, leur chef, de s'échouer avec

le sixième, armé de quarante canons, et d'y mettre le feu.

M. de Gondi se signala encore dans plusieurs autres expéditions navales; nous n'en citerons qu'une seule pour abrégér. Sur la fin de 1621, il avait reçu du roi l'ordre de sortir de la méditerranée avec dix galères pour aller se réunir, sur les côtes de Bretagne, au duc de Guise, qui commandait la flotte destinée à bloquer La Rochelle par mer, tandis qu'on l'assiégerait par terre. Le défenseur de la Rochelle, l'héroïque Jean Guiton, informé de ce projet de jonction, résolut de l'empêcher. Il partit avec vingt-deux voiles et fit route vers la Bretagne. Ayant eu avis que les galères étaient entrées dans la Gironde, il manœuvra de façon à les recevoir au passage, quand elle sortiraient de cette rivière. Mais ses provisions furent mises en défaut. Gondi, par d'habiles dispositions, sut dépister les vaisseaux qui l'observaient, entra dans l'Océan, et se dirigea vers les côtes de Bretagne. Poursuivi par la flotte rochelaise et ne se sentant pas avec ses dix galères en état de soutenir la chasse contre vingt-deux vaisseaux, qui de temps en temps lui lâchaient leurs bordées, il fit force de rames, cingla vers l'embouchure de la Loire et s'y réfugia. Guiton, résolu à l'attendre, se mit à croiser aux environs; mais un vent furieux s'étant élevé, ses vaisseaux furent dispersés et dématés par la tourmente. Gondi, qui n'avait rien souffert, se hâta de sortir de la Loire, et, comme la flotte du duc de Guise n'était pas encore prête, il retourna se mettre en sûreté dans les eaux de la Gironde. Deux vaisseaux ennemis s'y trouvaient, il les coula à fond, et puis, avec l'aide des garnisons de Royan et de Blaye, il attaqua l'île d'Argenton et en chassa les Rochelais. Cependant les divers bâtiments qui devaient composer l'armée navale du roi commençaient à se rassembler. Le comte de Joigny fit de nouveau passer ses

galères dans l'Océan et gagna Port-Louis, lieu fixé pour le rendez-vous. On était alors à la mi-octobre de l'année 1622. Le duc de Guise, appréhendant que l'approche de l'hiver ne reculât pour lui l'occasion d'attaquer les rebelles, mit enfin à la voile avec 32 vaisseaux, les 10 galères de Gondi, le grand galion de Malte et un autre grand galion, armé de 52 pièces de bronze, qui lui servait d'amiral. Le 23 octobre, il se trouva à la hauteur de Saint-Martin de l'île de Ré. Les Rochelais avaient 60 vaisseaux, dont quelques-uns assez petits à la vérité, mais tous bien armés, bien équipés et remplis de matières combustibles, en vue d'incendier la flotte royale au fort de la mêlée. Le 26, le duc de Guise forma les divisions de l'armée navale : les galères, commandées par le comte de Joigny, devaient marcher en tête de la flotte et commencer l'attaque (1). Le lendemain 27, l'action fut engagée suivant qu'il avait été convenu (2) : le comte de Joigny s'avança audacieusement, attaqua l'ennemi, jeta le désordre dans l'escadre qui lui faisait face et donna le temps au duc de Guise d'arriver à la faveur d'une bonne brise. Le combat devint alors général, et dura depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. 14,000 coups de canons y furent tirés, sans compter les coups d'escopettes et de mousquets. La victoire, d'abord indécise, se déclara enfin pour la flotte royale. Les Rochelais perdirent dans cette action six de leurs gros vaisseaux, 2,000 hommes tués et un plus grand

(1) L'histoire a enregistré les noms de neuf de ces galères ; nous sommes heureux de pouvoir dire que la 7^e s'appelait *Joigny*.

(2) Quelques historiens fixent ce combat naval au 26 octobre : il est vrai qu'il devait avoir lieu ce jour-là, mais un calme plat étant survenu et les vaisseaux de la flotte royale n'ayant pu bouger de place, le duc de Guise remit l'attaque au lendemain 27.

nombre de blessés. Le général des galères qui, par sa bravoure et son intelligence, avait préservé la flotte royale de l'incendie en éteignant le feu que l'ennemi avait déjà mis au vaisseau amiral, poursuivit la flotte rochelaise dans sa retraite, qu'elle ne fit qu'à la faveur de la nuit. Les deux jours suivants, dans le dessein de l'attirer à un nouveau combat, il alla le braver jusque sous les batteries de la place. Sa tentative fut inutile, mais il lui causa de grandes pertes et lui enleva deux de ses vaisseaux.

Vers ce temps-là, Vincent de Paul, que toutes les misères semblaient réclamer et qui s'y intéressait d'autant plus que ceux qui en étaient atteints avaient quelque rapport à la maison de Gondi, voulut savoir comment étaient traités les criminels qui, ayant été condamnés aux galères, séjournaient quelque temps à Paris avant d'être conduits à Marseille. Ce qu'il vit dans les cachots de la Conciergerie et dans d'autres prisons le convainquit que le mal y était encore plus grand qu'il ne l'avait imaginé. Il trouva des malheureux renfermés en d'obscures et profondes cavernes, *mangés de vermines, atténués de langueur et de pauvreté, entièrement négligés pour le corps et pour l'âme* : ce sont ses propres expressions. Révolté de l'horrible traitement que l'on faisait subir à des hommes, à des chrétiens, il accourut auprès du comte de Joigny pour lui faire la peinture de ce qu'il avait vu. Il lui exposa ce qu'il voulait tenter pour améliorer leur sort, et le comte l'approuva. Les démarches qu'ils firent l'un et l'autre, mirent bientôt Vincent à même de procurer à ces malheureux quelque soulagement. De la Conciergerie où ils étaient amoncelés, il les fit transférer dans un local particulier qu'il avait loué près de l'église Saint-Roch. Là il les visitait souvent, les instruisait, les consolait et logeait quelquefois au milieu

d'eux. En peu de temps tous ces malheureux furent changés. M. de Gondi, témoin du bien qu'il opérait, en parla au roi Louis XIII, lequel, frappé des résultats merveilleux qui lui étaient racontés, nomma de suite Vincent de Paul aumônier général des galères de France. Cette circonstance détermina Vincent à entreprendre une mission sur les galères de Marseille ; celle-ci terminée, il en établit une autre à Bordeaux, et dans ces deux nouvelles missions son zèle fut couronné des mêmes succès.

Depuis longtemps la santé de M^{me} de Gondi était fortement altérée. Sa maigreur était devenue extrême. Cette femme, si belle aux premières années de son mariage, n'était plus qu'une grande sèche. Dieu l'avait éprouvée par des peines intérieures si vives et si fatigantes, qu'elle en avait été réduite souvent aux plus tristes extrémités. D'un autre côté, elle était dans des larmes presque continuelles ; les sollicitudes de la charité et par-dessus tout le spectacle des misères qu'elle ne pouvait soulager l'entretenaient dans des angoisses et des insomnies qui l'épuisaient. Il y avait deux mois à peine qu'elle et son mari avaient assuré par une dotation de 40,000 livres (environ 240,000 fr. de notre monnaie actuelle) la fondation récente des prêtres de la mission, quand elle tomba malade pour ne plus se relever. Encouragée, soutenue par Vincent de Paul, elle vit approcher la mort avec résignation ; nous dirons plus, elle l'appelait avec cette sorte d'impatience qui ne convient qu'aux prédestinés. Sa dernière heure ne tarda pas à venir. Pendant que sa famille, abîmée dans la douleur, pleurait à hauts cris la perte qu'elle allait faire, la pieuse femme ferma les yeux aux grandeurs de ce monde, qui ne l'avaient jamais éblouie.

Ainsi mourut à Paris, le 23 juin 1625, dans la 42^e année

de son âge, l'illustre Françoise-Marguerite de Silly, comtesse de Joigny, marquise des Iles-d'Or, générale des galères de France, dame de Montmirail, de Dampierre, de Folleville et de Villepreux. Grande par la dignité de son origine et par ses alliances, elle fut plus grande encore par sa piété, par son incessante charité, par l'assemblage des plus rares vertus. Aussi longtemps que vivra le nom de Vincent de Paul, aussi longtemps le sien vivra immortel ; la postérité n'oubliera jamais qu'elle fut la coopératrice et l'amie de ce grand saint.

Sa mort fut pour son mari une perte cruelle. Les consolations de Vincent de Paul, qui alla porter au comte à Marseille cette triste nouvelle, atténuèrent bien un peu le premier choc, mais le coup était porté. Philippe-Emmanuel, désenchanté du monde, donna sa démission de toutes ses charges en faveur de son fils aîné et se retira à Paris dans la maison de Saint-Magloire, où il se prépara à recevoir les ordres. Le 6 avril 1627, il fut ordonné prêtre et entra le même jour dans la congrégation de l'Oratoire. La vie exemplaire qu'il y menait, son instruction réelle, ses aumônes abondantes ne tardèrent pas à le faire considérer comme un des hommes les plus distingués de la maison. Le cardinal de Bérulle étant venu à mourir, il fut question de le lui donner pour successeur dans la charge de général de l'Oratoire ; la cour de Rome, de son côté, pensait à placer sur sa tête le chapeau que ce cardinal laissait vacant, mais l'animosité du cardinal de Richelieu contre la maison de Gondi, dévouée aux intérêts de la reine-mère, fit échouer ce double projet. Dans la retraite où il vivait et où cependant il ne s'occupait plus des choses de la politique, l'ombrageux ministre trouva qu'il était trop près de la cour ; en 1644, il le fit exiler à Lyon, d'où il ne revint qu'à sa mort. C'était son fils, l'abbé de Retz, qui, par ses rivalités

galantes avec Richelieu et la part qu'il prit à un complot contre la vie de ce ministre, lui avait valu cette disgrâce. Le jeune abbé, voyant le résultat de sa mauvaise conduite, sembla vouloir revenir à des idées plus convenables à sa profession ; ses études, au dire d'un contemporain, devinrent plus suivies ; *il prit habitude avec tout ce qu'il y avait de gens de science et de piété dans la capitale*. Des conférences qu'il eut avec Mestrezat, ministre protestant, et qui furent couronnées par la conversion d'un gentilhomme du Poitou, frappèrent tellement Louis XIII et lui donnèrent une si haute idée de sa science et de son habileté, qu'il le désigna en mourant pour la coadjutorerie de Paris. La régente, en confirmant ce choix, offrit au père du nouveau coadjuteur la place de premier ministre. Philippe-Emmanuel ne fut point tenté par l'éclat de cette haute position. Un mot, un oui de sa bouche pouvait changer la destinée de ses enfants, surtout celle de son plus jeune fils ; il n'hésita point, il refusa. Mazarin fut nommé, la Fronde commença bientôt ; on sait quelle part y prit le coadjuteur. Quoique le père de Gondi (son humilité lui faisait désormais affectionner ce titre), quoique le père de Gondi n'eût été mêlé en rien aux intrigues et aux cabales de son fils, qu'il les eût même hautement désapprouvées, il n'en fut pas moins enveloppé dans sa disgrâce. Mazarin le fit reléguer, en 1653, à sa terre de Villepreux, d'où il fut enlevé l'année suivante pour être transporté à Clermont, en Auvergne, sans aucun égard pour son âge, son innocence, ses vertus et ses anciens services. Cet exil rigoureux dura cinq ans ; il n'en fut rappelé que lorsque le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, fit sa paix avec la cour. Le père de Gondi se retira alors dans son château de Joigny pour s'y consacrer entièrement à la prière et à la pénitence, et s'y préparer à la mort.

Ce fut là en effet qu'il mourut le 29 juin 1662; dans la 81^e année de son âge et la 35^e de son sacerdoce. Ses funérailles se firent avec une grande pompe, son corps fut embaumé, mis dans un cercueil de plomb et déposé dans l'église Saint-Jean au milieu d'une chapelle ardente. Quelques jours après, il fut placé dans un carrosse drapé, accompagné du curé, de deux prêtres, de deux capucins, de deux gentilshommes à cheval, des officiers de sa maison et de ceux du duc de Retz, son fils, et dans cet ordre il fut conduit à Paris et inhumé dans l'église Saint-Magloire, qu'il avait choisie pour sa sépulture.

Peu de mois avant sa mort, le 23 septembre 1664, il avait fait dresser par Nicolas Bouin et Guillaume Collesson, notaires jurés au comté de Joigny, un testament, aux termes duquel il léguait et délaissait à l'église et fabrique Saint-Jean, paroisse du château, la somme de 430 livres, à celle de Saint-Thibault la somme de 100 livres, et à celle de Saint-André pareille somme de 100 livres, pour être dit et célébré à son intention un service solennel en chacune de ces trois paroisses. Il léguait en outre à *la Charité* de Joigny la somme de 500 livres pour être distribuée aux pauvres honteux du dit Joigny (1); plus 1,500 livres aux religieuses (2), et aux pères capucins 600 livres. Il ordonna qu'une somme de 900 livres

(1) Les listes de ces pauvres existent encore dans les archives de l'hôpital de Joigny.

(2) En 1630, Philippe-Emmanuel avait fait venir de Saint-Mihiel, en Lorraine, des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, fondée à Toul par le bienheureux Pierre Fourier. Il les avait établies d'abord, rue Martin, dans la maison aujourd'hui possédée par M. Simon Moreau; mais comme elles s'y trouvaient trop à l'étroit, il leur avait fait construire dès l'année suivante, sur la paroisse Saint-André, à l'entrée de la rue de Dilo (qui, à cause d'elles, s'appela

tournois serait constituée en une rente de 50 livres tournois par an pour faire dire tous les dimanches et fêtes de l'année, par un père capucin du couvent de Joigny, une messe pour les prisonniers dans la chapelle des prisons. Il léguaient encore au grand hôpital de Joigny une somme de 300 livres tournois, et par codicile du 25 mai 1662 il disposait que *pour ce qui est du résidu des biens qui se trouveront lui appartenir au jour de son décès, il les donne et lègue audit grand hôpital, pour être la somme à laquelle ils se pourront monter, employée au profit du susdit hôpital, à des choses qui seront avisées par Monseigneur le duc de Retz, pair de France, et Monseigneur l'éminentissime cardinal de Retz, ses enfants (1).*

Philippe-Emmanuel de Gondi a laissé une réputation sans tache ; la seule chose qu'on puisse lui reprocher, c'est d'avoir fait entrer son fils le coadjuteur dans l'état ecclésiastique

bientôt rue des Religieuses), de vastes et beaux bâtiments, dans partie desquels se trouvent installés aujourd'hui l'école communale des garçons et le tribunal civil. — Aux termes de leurs constitutions, ces religieuses étaient tenues d'instruire les jeunes filles *gratuitement et sans nul intérêt temporel*. En 1720, leurs biens-fonds étaient encore peu considérables ; elles vivaient en grande partie d'aumônes, et leur congrégation était couchée sur l'état de la grande aumônerie de France pour 100 livres ; de plus, elle jouissait de deux minots de sel de franc saïé, à titre de pauvreté, sur le grenier à sel de Joigny. L'enseignement de ces bonnes sœurs finit par avoir un grand succès, leur position s'améliora et, bien qu'elles eussent toujours des classes gratuites, elles obtinrent de pouvoir tenir concurremment un pensionnat qui, en 1780, était en grande voie de prospérité.

(1) Cette dernière disposition, si favorable à l'hôpital en apparence, ne lui profita en rien cependant, car, liquidation faite de la succession, il se trouva que l'actif était absorbé et au-delà.

pour lequel il n'avait point de vocation, et dont il se montra si peu digne. Ce fils a pris à tâche de justifier son père à ce sujet, car voici ce qu'on lit dans ses mémoires : « Je ne crois
 « pas qu'il y eût au monde un meilleur cœur què celui de mon
 « père; et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu.
 « Cependant et mes duels et mes galanteries ne l'empêchèrent
 « pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'église l'âme
 « la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers. La prédilec-
 « tion pour son fils aîné et la vue de l'archevêché de Paris,
 « qui était depuis plus d'un siècle dans sa maison, produi-
 « sèrent cet effet-là. Il ne le crut pas, et ne le sentit pas lui-
 « même. Je jurerais qu'il aurait lui-même juré, dans le plus
 « intérieur de son cœur, qu'il n'avait en cela d'autre mouve-
 « ment que celui qui lui était inspiré par l'appréhension des
 « périls auxquels la profession contraire aurait exposé mon
 « âme. »

Nous croyons que la postérité peut ratifier ce jugement. Ce qui serait inexcusable aujourd'hui, d'après nos lois et nos idées, pouvait se comprendre et s'excuser à cette époque. Ne soyons pas plus rigoureux envers Philippe-Emmanuel que ne l'a été son fils.

III.

PIERRE DE GONDI,

Duc de Retz, pair de France, général des galères,
 Comte de Joigny, marquis de Belle-Isle et de la Garnache,
 Baron de Mortagne et de la Hardouinaye, chevalier des ordres du roi,
 etc., etc.

Pierre de Gondi, fils de Philippe-Emmanuel et de Françoise-Marguerite de Sillery, succéda au comté de Joigny en vertu de

la constitution que lui en fit son père, sous réserve d'usufruit, par son contrat de mariage du 3 août 1633.

L'histoire généalogique de la maison de Gondi le fait naître à Paris, en 1602, mais c'est bien évidemment une erreur, puisque l'auteur de cette même histoire fixe le mariage de ses père et mère au 14 juin 1604. Pierre de Gondi n'a donc pu naître au plus tôt que dans le courant de l'année 1605, à moins que l'erreur ne réside dans la date même de la fixation du contrat.

Le 6 mars 1617, étant à peine âgé de douze ans, son père obtint pour lui du roi Louis XIII des *provisions en survivance de l'estat et charge de général des galères de France et de lieutenant général du roy ès mers du Levant*, ce qui nécessita de sa part, le 10 du même mois, une *prestation de serment entre les mains de M. Mangot, garde des sceaux de France*.

Pierre de Gondi justifia cette faveur. En 1622, à 17 ans, il prenait part avec son père au combat naval livré devant la Rochelle et s'y comportait de la manière la plus brillante. Une descente ayant été tentée à la suite dans l'île de Ré, pour en chasser les Rochelais, il se distingua au premier rang parmi les assaillants, eut une épaule cassée d'un coup de mousquet et un cheval tué sous lui.

Le 2 avril 1628, alors que par la démission de son père il était devenu titulaire de la charge de général des galères, le roi, voulant reconnaître ses services et le mettre à même de pourvoir convenablement à ses dépenses, lui accorda par brevet spécial une pension annuelle de 40,000 livres, à *prendre en son épargne*.

Le 3 août 1633, par dispense du Pape Urbain VIII, en date du 13 juin précédent, il épousa Catherine de Gondi, sa cou-

sine issue de germain, -fille de Henri de Gondi, duc de Retz, et de Jeanne de Scépeaulx, duchesse de Beaupreau.

Catherine de Gondi eut en dot, à l'occasion de son mariage, la nue-propiété du duché de Retz, dont son père se réserva l'usufruit jusqu'à sa mort. Au mois de février 1634, Pierre s'étant trouvé dans l'obligation de faire renouveler les lettres-patentes d'érection de cette terre en duché-pairie, le cardinal de Richelieu se prêta à cette formalité, mais, en retour, Pierre de Gondi fut à peu près forcé de donner sa démission de général des galères en faveur du marquis de Pont-Courlai, neveu du tout-puissant ministre (1).

Pierre et Catherine de Gondi continuèrent les traditions charitables de leurs prédécesseurs. Nous n'avons pu rencontrer aucune particularité sur leur séjour à Joigny ; mais cela tient sans doute à ce qu'ils habitaient plus volontiers leur château de Machecoul, en Bretagne. Joigny était trop près du théâtre de la Fronde ; s'ils s'étaient trouvés à portée de Mazarin, ils auraient pu, comme leur père Philippe-Emmanuel, se ressentir de ses vengeances. D'un autre côté, leur résidence à Machecoul fut utile au coadjuteur. Quand la Fronde eut succombé, le turbulent prélat ayant été conduit au donjon de Vincennes et puis de là transféré au château de Nantes, dans une tour située près de la Loire, sa belle-sœur obtint de l'y aller voir sous prétexte de le consoler. Un matin du mois d'août 1654, elle lui porta une corde enfermée dans une cassette et lui dit tout ce qui avait été concerté dans la

(1) La nécessité de ce renouvellement provenait sans doute de ce que la terre de Retz, en tant que duché-pairie, était transmissible de mâle en mâle seulement, et que Henri de Gondi, en constituant cette seigneurie en dot à sa fille, était sorti des termes du brevet d'érection et avait usé d'un droit qu'il n'avait pas.

famille pour favoriser son évasion. La nuit suivante, le coadjuteur, aidé de son médecin et de ses valets, attacha la corde à une courtine, descendit au bas de la tour, y trouva un cheval et des gens apostés pour l'accompagner, et, après divers incidents, arriva chez son frère à Machecoul, suivi d'une foule de gentilshommes de Bretagne, de Poitou et d'Anjou, au nombre de plus de 600, tous à cheval, lesquels, avec leurs domestiques, formant une troupe de 4000 hommes, protégèrent sa fuite jusqu'au port de Belle-Isle. Là il s'embarqua pour l'Espagne, où, sur sa demande, Sa Majesté Catholique lui fit préparer une galère qui le porta à Rome.

Pierre de Gondi mourut à son château de Machecoul le 20 avril 1676, et sa femme, Catherine, le 18 septembre 1677, laissant de leur union deux filles :

Marie-Catheriné, supérieure générale des filles de la Congrégation du Calvaire ;

Et Paule-Françoise-Marguerite, qui hérita de tous leurs biens.

IV.

PAULE-FRANÇOISE-MARGUERITE DE GONDI,

Duchesse de Retz et de Lesdiguières,

Marquise de la Garmaube,

Comtesse de Joigny et de Sault, Baronne de Mortagne et autres lieux.

Paule-Françoise-Marguerite de Gondi, née à Machecoul le 12 mars 1655, devint comtesse de Joigny par la mort de ses père et mère et l'entrée en religion de sa sœur aînée.

Elle épousa, le 12 mars 1675, François-Emmanuel de Blanchefort de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, pair de France, comte de Sault, gouverneur du Dauphiné, qui, le

jour du contrat, lui fit présent de diamants et de bijoux magnifiques, dont on voit le détail dans Corbinelli.

Lorsqu'elle fut présentée à la Cour après son mariage, elle fit ses preuves pour entrer dans les carrosses du roi et justifia de 428 quartiers.

Son mari mourut le 3 mai 1681.

Elle n'en avait eu qu'un fils, Jean-François-Paul de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, né à Paris le 22 octobre 1678, qu'elle maria, le 17 janvier 1696, à Louise-Bernardine de Durasfort, fille de Jacques-Henri, duc de Durasfort, pair et maréchal de France, et de Marguerite-Félice de Lévi de Ventadour.

Ce jeune favori de la fortune avait deux ans à peine, que le roi le pourvut d'un régiment. A dix-huit ans, il portait déjà les armes, et pour son début, en 1697, il assista, sous le duc de Vendôme, au siège de Barcelonne, où il se conduisit de la manière la plus brillante. A Chiari, un coup de mousquet lui coupa les cheveux du côté gauche, et à Luzara, le 15 août 1702, un autre coup de mousquet lui emporta le haut du nez.

L'année d'après, le roi le fit brigadier de ses armées. Il commandait dans le Trentin, où s'étant mis à la tête de son régiment pour le ramener à l'armée d'Italie, il fut pris d'une fièvre violente, dont il mourut à Modène le 6 octobre 1703, dans la vingt-cinquième année de son âge.

« Il s'était extrêmement distingué et fait aimer et estimer
« en Italie, dit Saint-Simon (t. VII). Le roi le regretta fort. Il
« était brigadier, et pour aller rapidement à tout par sa
« valeur et son application. Ce fut une véritable perte pour
« sa famille... C'était un homme doux, modeste, gai, mais
« qui se sentait fort et qui n'avait pas plus d'esprit qu'il en

« fallait pour réussir à notre cour. Fort honnête homme et
 « fort magnifique, il vivait fort bien avec sa femme, qui en
 « fut fort affligée. »

Il n'avait point d'enfants et laissa un testament par lequel il instituait sa mère héritière de tous ses biens.

Cette mort plongea la duchesse de Lesdiguières dans une inexprimable douleur. Elle se retira complètement de la Cour et du monde. Confinée dans son magnifique hôtel, elle ne s'occupa plus que de bonnes œuvres, ne recevant personne que sa belle-fille, les duchesses de Brissac et de Lesdiguières-Canaples, et l'archevêque de Paris, de Harlay. « Sa maison
 « (Saint-Simon, t. xxvi), dont la porte était toujours ouverte,
 « était aussi toujours fermée d'une grille qui laissait voir un
 « vrai palais de fée, tel que les dépeignent les romans (1).
 « Le dedans presque désert, mais de la dernière magnifi-
 « cence, y répondait par là et par la singularité, que ne dé-
 « mentaient pas son train, sa livrée, la housse jaune de son
 « carrosse, et ses deux grands maures avec tout leur appa-
 « reil. » C'était une femme de beaucoup d'esprit, amie des

(1) L'hôtel de Lesdiguières, construit par le fameux financier Sébastien Zamet, était situé rue Saint-Antoine. Pierre-le-Grand l'habita, durant le séjour qu'il fit à Paris en 1717. Les jardins donnaient rue de la Cerisaie, en face de ceux de l'Arsenal : ils étaient magnifiques, tout pleins de beaux arbres et de statues. En 1789, on y remarquait encore dans un coin un gracieux petit monument ; c'était le tombeau d'une chatte qui avait appartenu à la duchesse de Lesdiguières, et sur lequel on lisait cette épitaphe, gravée sans doute après coup par quelque malin :

Cy gist une chatte jolie.
 Sa maltresse qui n'aima rien,
 L'aima jusqu'à la folie.
 Pourquoi le dire ? On le voit bien.

lettres comme tous ceux de sa maison (1). L'horreur que le chagrin lui avait donnée pour la société et les bruits du monde, la solitude luxueuse où elle vivait, firent supposer qu'elle n'aimait personne, qu'elle se complaisait dans elle seule. Les courtisans, et Saint-Simon lui-même, la traitaient de *fee*. Ils ne la connaissaient qu'imparfaitement. Sans doute, dans ses dernières années, elle devint singulière; mais, pour être restreintes, ses relations n'en étaient pas moins affectueuses : témoins la duchesse de Lesdiguières-Canaples, qu'elle aimait fort, et l'archevêque de Paris, prélat disgracié, malade, qu'elle voyait tous les jours, chez elle ou chez lui, qu'elle entourait des soins les plus tendres et qui mourut presque entre ses bras. Bien qu'elle vint rarement à Joigny, la pensée de ses pauvres ne lui en était pas moins présente, et les œuvres fondées par ses ancêtres n'eurent jamais à souffrir de son éloignement. Quand elle mourut, le 21 janvier 1746, « elle laissa gros à ses domestiques et en legs pieux. » Le couvent des Capucins de Joigny eut 4,500 livres, l'Hôtel-Dieu et Charité unis 4,000 livres; de plus, elle voulut que les aumônes qu'elle faisait chaque année à ce dernier établissement lui fussent continuées vingt ans encore après sa mort. Elle légua 6,000 livres viagères à la duchesse douairière de Brissac, une grande dame de *beaucoup d'esprit et de mérite*, mais *qui n'avait pas de pain*; 8,000 livres viagères et la jouissance d'une terre de 10,000 livres de rente à la duchesse de Lesdiguières-Canaples. Le maréchal duc de Villeroy et ses enfants héritèrent de plus de 300,000 livres

(1) Suivant l'*Art de vérifier les dates*, c'est à elle qu'on est redevable de l'histoire de la famille de Gondi, publiée en 1708 chez J. B. Coignard.

de rente, outre sa belle maison et une grande quantité de meubles magnifiques. Les biens des Lesdiguières passèrent au maréchal, à cause de sa mère qui « était sœur du duc de Lesdiguières, beau-père de cette fée ; » et ceux de la branche de Gondi et de Retz, *comprenant le comté de Joigny*, à Louis-Nicolas de Neuville de Villeroy, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, fils du maréchal et cousin issu de germain de « cette même fée, » à cause de sa mère Marie-Marguerite de Cossé, fille de Louis de Cossé, duc de Brissac, et de Marguerite-Françoise de Gondi, laquelle était fille elle-même de Henri de Gondi, duc de Retz, et de Jeanne de Scépeaulx.

Avec M^{me} de Lesdiguières s'éteignit la race de ces Gondi qui avaient fait en France une si prodigieuse fortune et qui pendant deux siècles y avaient exercé une véritable influence. Bien qu'étrangers et, par cela même, en butte aux envieux, un singulier esprit de politesse et de conduite, de probité même chez la plupart, les dirigea toujours à travers les périls de leur situation. Tout d'abord ils comprirent qu'ils devaient enter sur leur vieille souche italienne quelques-uns des rameaux de ces troncs vigoureux dont les racines tenaient au cœur de la nation. Ils se créèrent par là, jusque dans les familles principales et même dans celles du sang royal, des appuis qui ne leur firent point défaut. Ils s'étaient d'ailleurs vite pénétrés des mœurs, des besoins, des intérêts de leur nouvelle patrie. Dès la première génération, et sans avoir renoncé à leur caractère italien, c'est-à-dire rusé, calculateur, qu'ils n'ont peut-être jamais dépouillé, ils étaient cependant déjà tout français. Peut-être est-ce là ce qui explique leur faveur rapide et l'équilibre parfait qu'ils surent conserver jusqu'à la fin, puisque ni la jalousie haineuse de Richelieu ni

les vengeances de Mazarin ne purent les abattre, et que, même dans les disgrâces ou dans la solitude, ils tinrent toujours par quelque fibre intime au pouvoir et ne cessèrent d'être considérés, puissants, riches, généreux, magnifiques, que le jour où la mort vint saisir le dernier d'entre eux.

OUVRAGES ET DOCUMENTS CONSULTÉS.

- Histoire généalogique de la maison de Gondi, par Corbinelli.
Biographie universelle de Michaud.
Nouvelle biographie de Firmin Didot.
Histoire de La Rochelle, par Acère.
Mémoires pour l'histoire de la ville et comté de Joigny, par Davier.
Archives de la ville de Joigny (comptes des deniers patrimoniaux).
Mémoires de Richelieu.
Lettres missives de Henri IV.
Mémoires de Saint-Simon, *passim*.
Histoire de Saint Vincent de Paul, par Collet, Capefigue et autres.
Episode de la vie de Saint Vincent de Paul à Joigny, par M. Quantin
(Bull. de la Société des Sciences de l'Yonne, année 1860).
-

NOTICE
SUR LES COMTES DE JOIGNY

Par M. l'abbé CARLIER,
Président de la Société archéologique de Sens.

(Séance publique tenue à Joigny, le 3 juillet 1862.)

ABRÉVIATIONS ADOPTÉES POUR L'INDICATION DES SOURCES :

Arch. com.	Archives communales de Joigny.
Arch. hosp.	Archives hospitalières de Joigny.
<i>Art de vérif.</i>	Art de vérifier les dates, tome II.
Davier, Ch.	Davier, Chartrier. Biblioth. de Joigny.
Davier, P. J.	Davier, Pièces justificatives. Id.
Tarbé.	Tarbé, almanach de 1783.
<i>Gall. christ.</i>	Gallia christiana, tome XII.

Pour la première fois, notre Société transporte ses assises en la ville de Joigny ; elle y vient pour remplir une pieuse mission. Interroger votre sol, étudier vos monuments, secouer la poussière de vos archives, recueillir les lambeaux épars de votre histoire, rappeler un passé souvent glorieux, et toujours plein d'intérêt, enfin placer sous les yeux de la génération présente les vertus et les belles actions de ses ancêtres, tel est notre but, vous l'avez compris ; et le bon accueil que vous nous avez préparé prouve que nous sommes toujours

d'accord toutes les fois qu'il s'agit de la gloire, du bonheur et de l'amour du pays.

Cependant nos premiers pas au milieu de vous sont difficiles. Aucune histoire de Joigny n'a encore été publiée ; vos archives communales bientôt seront classées, mais ne le sont pas encore ; votre sol a été peu exploré ; il y a donc beaucoup à faire pour les premiers ouvriers qui viennent leur arracher leurs secrets et leurs richesses ; avant tout il est nécessaire de planter des jalons pour tracer et retrouver la route que nous avons à parcourir.

Voilà pourquoi je renonce aujourd'hui à vous raconter certains épisodes intéressants ou émouvants de votre histoire locale. Je crois plus utile de former un cadre dans lequel plus tard chaque fait pourra trouver sa place. Si ce cadre est exact, d'autres viendront le remplir ; en agissant ainsi nous sommes fidèles à la devise de notre fondateur : *Semons, marchons toujours, récoltera qui pourra.*

L'histoire de Joigny est si intimement liée à celle de ses comtes, que ces deux histoires n'en font qu'une. Une notice sur les comtes de Joigny, aussi fidèle que possible sous le rapport généalogique et chronologique, remplira donc le programme ingrat sans doute, mais utile, qui nous est tracé au début de nos explorations.

Si nous en croyons Davier, Lebeuf et même *l'Art de vérifier les dates*, Joigny serait l'ancien *Bandritum* des tables de Peutinger ; quelque graves et respectables que soient ces trois auteurs, il nous paraît bien difficile d'admettre leur opinion. *Bandritum* était une station romaine, assise par conséquent sur une voie militaire. Or aucune voie romaine ne passe à Joigny ; la plus proche s'en éloigne au moins de deux kilomètres et en est séparée par la rivière d'Yonne ; la question

nous paraît donc devoir être réservée; une dissertation sur *Bandritum*, Joigny, nous entrainerait aujourd'hui au-delà des bornes qui nous sont assignées.

Cependant nous devons nous empresser de dire que Joigny n'a pas besoin d'être le *Bandritum* de Peutinger pour nous prouver sa haute antiquité, car si elle ne peut nous indiquer sa place sur aucune voie romaine, elle nous montre à sa porte, au bas de la *Collinière*, un cimetière celtique qui fait remonter son origine aux époques les plus ténébreuses de notre histoire. Le silence de l'itinéraire d'Antonin et de la table Théodosienne ne saurait rien prouver contre son antiquité, puisque ces deux ouvrages géographiques ne sont, à proprement parler, que des cartes routières et ne signalent que les pays situés sur les voies militaires.

Le comté de Joigny faisait autrefois partie du comté de Sens (4); il fut donc gouverné d'abord par les comtes amovibles de Sens.

Nous ne connaissons les noms que des six derniers comtes amovibles de Sens :

Arnoult (2), fils naturel de Louis-le-Débonnaire.

Manérius (3), sous Louis-le-Débonnaire.

Donat, sous Charles-le-Chauve.

Gilbert, sous Carloman.

Garnier, sous Charles-le-Simple.

Richard, fils du précédent, sous Raoul.

Tout se réglait alors en vertu des usages et de la coutume. Cet état de choses donnait lieu à un grand nombre d'abus et

(1) *Art de vérifier.*

(2) *Ibidem*, t. I, in-folio, 538.

(3) *Ibidem*, t. II, 593.

d'usurpations ; chacun cherchait à se créer des droits ; un fait antérieur, pourvu qu'il fût analogue et bien connu suffisait pour consacrer un usage. Le comte Richard, pour créer un titre à sa famille, s'arrogea donc le droit de transmettre sa succession à son fils, parce que lui-même avait succédé à son père ; en lui cesse la série des comtes amovibles de Sens ; son fils Fromond I^{er} le remplaça en 941, sans être investi par le roi du comté de Sens.

Son fils Renaud ou Renard I^{er}, dit le Vieux, lui succéda en 954. A cette époque de guerre civile, Renard I^{er}, pour défendre ses domaines contre ses voisins, fit construire plusieurs citadelles, entre autres le donjon de Sens, le château de Joigny et le château Renard dont il usurpa l'emplacement sur l'abbaye de Ferrières. Il mourut en 996 ; avant de mourir il avait partagé ses domaines entre ses enfants et leur avait donné à chacun un château avec le titre de comte : Fromond II, fut comte de Sens, Renaud ou Renard le jeune fut comte de Château-Renard et Alix, sa fille, fut comtesse de Joigny.

COMTES DE JOIGNY.

996. — GEOFFROY I^{er} devint comte de Joigny (1) par son mariage avec Alix. Seigneur incommode à ses voisins, il s'empara de la terre de Migennes et s'y comporta comme en pays conquis. Avant de mourir, il regretta ses torts et tâcha de les réparer. Il mourut au plus tard en 1042, laissant quatre enfants : Geoffroi II, qui suit, Gilduin, archevêque de Sens, Renaud et une fille dont le nom n'est pas certain, probablement Mantfride ou Marie (2).

(1) *Art de vérifier.*

(2) Tarbé. — Albéric, moine des Trois-Fontaines.

1042. — GEOFFROY II, fils du précédents, succéda à son père. Il avait pris part aux vexations exercées par son père à Migennes, il l'imita dans son repentir. Plusieurs auteurs gardent le silence sur Geoffroy I et Geoffroy II, comtes de Joigny; mais une charte donnée par Geoffroy II, le 1^{er} mars 1043 (1), lève tous les doutes tant sur l'existence de ces deux comtes que sur leur conduite à Migennes et leur repentir. Geoffroy II mourut sans enfants (2); Alix, sa mère, reprit possession du comté de Joigny. Elle s'était mariée en secondes noces à Engilbert, comte de Brienne, qui maria la fille de sa femme (Mantfride)? à Etienne de Vaux. Après la mort d'Alix, le comté de Joigny fut dévolu à sa fille et non à Renaud, son fils puiné, qui probablement était déjà mort.

ETIENNE DE VAUX, après la mort d'Alix (3), eut du chef de sa femme le comté de Joigny. Ce fut lui qui bâtit le château de Joinville et qui fut le chef de la famille des sires et plus tard des princes de Joinville. De son mariage (avec Mantfride)? il laissa un fils qui suit :

1055. — GEOFFROY III fut un guerroyeur; en 1055, il porta la guerre dans le Boulonnais, mais sans succès; son fils Hilduin fut tué et lui-même fait prisonnier. Ayant recouvré sa liberté, il vécut encore vingt-six ans. Hilduin, son fils aîné, qui fut tué dans la guerre du Boulonnais, laissa une fille nommée Hesceline, qui épousa Gui d'Aigrement, frère de Tesselin, père de Saint Bernard.

Geoffroy III, en mourant, laissa un fils qui suit :

1080. — GEOFFROY IV eut avec Thibault, comte de Cham-

(1) *Gall. christ.*, t. XII. inst. 404.

(2) *Art de vérifier.*

(3) *Ibidem.* — Tarbé. — Albéric des Trois-Fontaines.

pagne, quelques démêlés qui se terminèrent à l'amiable (1). Il s'occupa beaucoup de bonnes œuvres et fonda à Joigny le prieuré de Notre-Dame. La charte de fondation nous fournit de précieux renseignements; il importe d'en citer ici quelques expressions : *Ego Gaufridus Gaudiaci comes... monachis... concedo ecclesiam sanctæ Mariæ foras castrum Gaudiaci situm... Hujus rei testes sunt Gilduinus, vice comes, etc.*

Il résulte de cette charte que Joigny, à cette époque, n'aspirait pas à une origine mythologique et qu'il s'appelait tout simplement *castrum Gaudiaci*, c'est-à-dire château de plaisance. Je laisse aux étymologistes le soin d'indiquer par quelle transformation *Gaudium* est devenu la joie et comment *Gaudiacum* est devenu Joigny.

Cette charte prouve encore que les comtes de Joigny se faisaient aider dans leur administration par des vicomtes.

Geoffroy IV eut trois fils (2) : Geoffroy, qui mourut avant son père, Renaud III, qui lui succéda dans le comté de Joigny et Roger, qui eut en partage la seigneurie de Joinville.

1104. — RENAUD III, second fils de Geoffroy IV, avant d'être en possession du comté de Joigny (3), s'était empressé de confirmer les donations et concessions faites par son père au prieuré de Sainte-Marie. Cette charte porte la date de 1082, elle a été passée en présence du même Gilduin, vicomte de Joigny.

Par une seconde charte, Renaud III (4) confirma les mêmes concessions entre les mains de Hugues, abbé de Cluny, dans

(1) *Art de vérif.* — Tarbé. — Davier, P. J. — Arch. communales.

(2) *Art de vérif.*

(3) Davier, P. J. — Arch. com.

(4) *Ibidem.*

le chapitre du prieuré de Sainte-Marie, en présence de Richer, archevêque de Sens, qui était venu à Joigny pour consacrer l'église de ce prieuré.

Renaud III se croisa avec Godefroy de Bouillon (1); on ignore l'année de sa mort; le nécrologe du prieuré de Joigny fixe cet événement au 20 janvier.

Gui, fils et successeur de Renaud III (2), fut un des seigneurs que le pape Eugène III chargea d'accommoder les différends entre les comtes de Nevers et l'abbaye de Vézelay. En 1147 il suivit Louis VII à la croisade et mourut sans postérité en l'année 1150. Il fut enterré dans le prieuré de Joigny, dont il était le bienfaiteur.

1150. — RENAUD VI, frère et successeur du précédent, avait accompagné son frère à la croisade (3). En 1161, il se liguait avec le comte de Sancerre contre Guillaume IV, comte de Nevers. Cette guerre dura deux ans; les deux confédérés furent vaincus. Renaud IV se fit suppléer dans son administration par deux vicomtes : Isnard en 1163 et Hilduin en 1175. Il mourut dans un âge avancé et fut enterré au prieuré de Joigny, on ne sait en quelle année, mais au plus tard en 1179.

1179. — GUILLAUME I^{er}, fils de Renaud IV était déjà comte de Joigny en 1179 (4), comme le prouve une charte dans laquelle il choisissait l'abbaye de Dilo pour le lieu de sa sépulture.

(1) *Tarbé.*

(2) *Art de vérif.*

(3) *Ibidem.*

(4) *Gall. christ.* XII, 55. — *Art de vérif.*

En 1190 (1), il fut du nombre des seigneurs qui partirent pour la croisade à la suite de Philippe-Auguste.

Guillaume I^{er} eut avec Pierre de Courtenay, comte de Nevers et d'Auxerre (2), un différend qui fut terminé par des arbitres.

En 1216 (3), il assista, en qualité de pair du royaume, au jugement que Philippe-Auguste rendit entre la reine de Chypre et la comtesse Blanche, relativement aux comtés de Brie et de Champagne. Le jugement des pairs s'énonce ainsi : *Judicatum est a Paribus regni, videlicet... a Willelmo comite Ioviniaci*, etc.; comme on le voit, les comtes de Joigny étaient pairs du royaume.

La dernière charte de Guillaume I^{er} est de 1219. Sa mort est indiquée au 15 février (4) dans le nécrologe du prieuré de Joigny. Il y fut provisoirement enterré sous une tombe qui existe encore dans l'église de Saint-André. Son corps fut ensuite porté à Dilo, suivant sa volonté exprimée ci-dessus dans la charte de 1179 ; il y fut placé sous un magnifique mausolée, qui dernièrement a été rapporté de Dilo et placé dans l'église Saint-Jean de Joigny.

L'épithaphe qui a été gravée sur sa tombe provisoire, dans l'église du prieuré de Joigny, nous fournit un curieux spécimen du style lapidaire au XIII^e siècle :

*Flos hic militiæ,
Laudis decus,
Archa sophiæ.
Forma refert Paridem*

(1) *Art de vérif.*

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.*

*Manus Hectors
Sensus Ulysses.*

Cet éloge homérique est bien pompeux, il prouve qu'en paix comme à la guerre Guillaume I^{er} fut un excellent comte, et que par sa sagesse, sa bonté et sa beauté il s'était concilié l'affection des habitants de Joigny.

Guillaume I^{er} laissa deux fils, Pierre qui suit et Guillaume II qui viendra ensuite.

1219. — PIERRE, fils aîné de Guillaume I^{er}, lui succéda (1). Plusieurs chroniques gardent le silence sur le comte Pierre de Joigny. Cependant son existence ne saurait être contestée, car il fit hommage-lige au comte de Champagne, reconnaissant que son château de Joigny lui était jurable et rendable à grande et à petite force, toutes les fois qu'il en serait requis. De plus le 24 décembre 1221, il fit un pareil hommage pour le château de Coulanges-la-Vineuse, à Mahaut, comtesse de Nevers.

Le comte Pierre mourut sans postérité.

GUILLAUME II, son frère, lui succéda (2). Cet excellent jeune homme, à peine âgé de 15 ans, du vivant même de son père, s'était croisé avec le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, l'archevêque de Sens et d'autres seigneurs, contre les Bulgares, autrement dits les Albigeois qui s'étaient emparés de la province du Languedoc et y mettaient tout à feu et à sang.

Il se croisa encore pour la Terre-Sainte en 1239 et en 1248 avec saint Louis. Le comte Guillaume II était d'une piété sincère ; il jouissait de l'estime et de l'affection de saint

(1) *Art de vérifier.*

(2) *Ibidem.* — Tarbé. — Davier, P. J. — Arch. com.

Louis. L'historien de ce prince, le sire de Joinville, fait son éloge.

Ce fut le comte Guillaume II qui émancipa les habitants de Joigny.

Par une première charte en date de décembre 1221 (1), il signale son avènement en donnant et en remettant aux habitants de Joigny la moitié de la main-morte qu'il avait sur eux.

Par une seconde charte de janvier 1238, il remet et quitte le reste de la main-morte qu'il avait conservée en la ville de Joigny.

Par une troisième charte du même mois de janvier 1238, il reconnaît, devant l'official de Sens, qu'il a fait donation et rémission de la main-morte aux habitants de Joigny et en cas d'infraction, il consent à être excommunié lui et les siens.

Nous verrons bientôt que les habitants de Joigny avaient recueilli précieusement cet anathème pour l'appliquer au besoin.

Par une quatrième charte en date du même jour, Elisabeth, sa femme, s'oblige à l'exécution des franchises accordées par son mari.

Pour abrégé, nous dirons ici que les chartes concernant l'émancipation des habitants de Joigny sont nombreuses, parce que les bourgeois de cette ville faisaient reconnaître par chaque comte à son avènement, les franchises qui leur avaient été accordées par Guillaume II. Là conduite de Guillaume III nous expliquera tout à l'heure le motif de cette précaution.

(1) Davier, P. J. — Arch. com.

Guillaume II mourut le 30 juin 1255 (1), emportant les bénédictions des habitants de Joigny. Il laissa un fils du même nom que lui.

1255. — GUILLAUME III succéda à son père (2) dans le comté de Joigny, mais il ne fut pas toujours l'héritier de ses vertus. Deux anecdotes le feront suffisamment connaître.

Guillaume III, oubliant que les chartes d'émancipation données par son père avaient profondément modifié son pouvoir, fit arrêter un bourgeois de Joigny qui était accusé d'un méfait commis sur le territoire dépendant de la ville émancipée de Joigny. Les sergents royaux, attendu que les bourgeois de Joigny n'étaient plus justiciables du comte en pareil cas, réclamèrent le prisonnier pour être jugé par la justice du roi. Le comte résista. « Or aveint (dit Joinville) que le « bourgeois fut mors en la charte du dit comte (3); pour la « quelle chose li Benoiez Roi appela le comte en sa présence, et quant li comte fut venu devant lui en plein Parlement, li Benoiez Roi commanda qu'il fut pris par ses « serganz en la présence de tous et que l'on le menast en « prison el chastelet de Paris et fut illec tenu, car li comte « confessa toutes choses dessus dites devant li Benoiez « Roi. »

La seconde anecdote est un peu légendaire (4); mais il est facile de soulever le voile d'ignominie dont l'a entourée la poésie populaire pour flétrir la mémoire de Guillaume III. Les habitants de Joigny aimaient à raconter que Guillaume III

(1) *Art de vérifier.*

(2) *Ibidem.*

(3) Joinville, édition du Louvre, p. 386.

(4) Tarbé.

se faisait peu de scrupules de violer les droits d'autrui, et même de s'emparer des biens de l'église, et qu'en punition de ses crimes il fut emporté par le diable.

En tout cas, le diable, malgré l'anathème du peuple de Joigny, ne dut emporter que son âme, car son corps fut porté dans l'abbaye des Echarlis près Joigny et y fut enterré (1).

Guillaume III laissa d'Isabelle, sa femme, un fils qui suit.

JEAN I^{er} succéda à son père dans le comté de Joigny. On ne sait rien de ce comte, sinon qu'il mourut en Italie en 1283, laissant d'Agnès, sa femme, trois enfants : Jean qui suit, Robert qui fut évêque de Chartres, et Isabelle. Cette fille du comte de Joigny fut mariée en 1295 à Haquin, fils d'Eric, roi de Norvège. Depuis son mariage avec un prince étranger, on avait oublié Isabelle de Joigny, lorsqu'en 1822, l'Académie des antiquités nationales du Danemark adressa ses mémoires imprimés à la Société des Antiquaires de France. Ces mémoires nous apprennent que le corps d'Isabelle de Joigny repose dans l'église du village de Fières, au baillage norvégien de Christian-Sund. Je me permettrai, en passant, une courte réflexion ; on chercherait vainement aujourd'hui les lieux de sépulture des comtes de Joigny ; plus heureuse que les membres de sa famille, Isabelle encore aujourd'hui repose en paix dans son tombeau !

1283. — JEAN II, fils et successeur de Jean I^{er}, confirma les franchises des habitants de Joigny et les fit sanctionner par le roi Philippe-le-Bel (2).

(1) *Art de vérifier.*

(2) Davier, P. J., charte de septembre 1300. — Charte d'octobre 1301. — Lebeuf, *histoire d'Auvergne*, t. II, p. 15. — Tarbé.

Jean II fit partie de l'assemblée des trois Etats qui fut tenue à Paris au mois d'avril 1302 et en signa les actes.

L'an 1314, au mois d'avril, le comte Jean maria sa fille Jeanne avec Charles de Valois, frère du roi Philippe VI, et en 1349, il échangea avec le roi la mouvance de Château-Renard qui lui appartenait pour celle de Maslay-le-Roi, près Sens.

Jean II mourut le 24 septembre 1324 et fut inhumé au prieuré de Joigny.

1324. — JEANNE, sa fille, lui succéda.

Je voudrais pouvoir m'arrêter ici et, pour me reposer des sécheresses de la chronologie, contempler et dessiner à mon aise la bonne et douce figure de la comtesse Jeanne de Valois ; les limites qui me sont assignées sont trop étroites, je m'empresse donc de dire que la comtesse Jeanne a laissé à Joigny d'impérissables souvenirs. Encore aujourd'hui son nom est populaire à Joigny ; tous les habitants savent qu'à son décès un concert unanime de louanges et de bénédictions accompagna sa belle âme jusqu'au trône de Dieu.

Jeanne fut en effet une de ces saintes âmes que le ciel prête à la terre dans les jours de détresse. Dieu, dans ses desseins, lui avait refusé les joies de la famille ; pour se consoler de sa stérilité, elle adopta le peuple et surtout les pauvres de sa ville de Joigny. Non contente de faire du bien pendant sa vie, elle voulut encore en faire après sa mort, elle fonda et dota l'hôpital de Tous-les-Saints au-delà du pont. Sa charte de fondation du 5 octobre 1330 (1) exhale ce parfum de piété et de charité qui est sur la terre la marque distinctive des amis de Dieu.

Ce fut le dernier acte de sa vie ; à peine l'hôpital était-il

(1) Davier, P. J. — Arch. hosp. — Charte du 5 octobre 1330.

bâti et était-il entré en plein exercice que la comtesse Jeanne mourut pleine de mérites devant Dieu et devant les hommes. Elle voulut être enterrée à l'hôpital au milieu de ses pauvres ; le nécrologe de l'établissement porte la date de son décès au 24 novembre 1336.

Jusqu'à là les comtes de Joigny avaient tous choisi leur sépulture au prieuré de Joigny ; désormais nous les verrons tous fixer leur dernière demeure à l'hôpital, auprès et comme sous la protection de la comtesse Jeanne.

En la comtesse Jeanne s'éteignit le dernier rejeton de la famille des comtes de Sens ; sa succession échut à Simon de Sainte-Croix, son plus proche parent.

1336. — SIMON DE SAINTE-CROIX (1) ne prit possession que pour confirmer aux habitants de Joigny tous les privilèges qui leur avaient été accordés par les comtes ses prédécesseurs, et céda tous ses droits à Charles de Valois, veuf de la comtesse Jeanne, qui lui-même fit un échange du comté de Joigny (2) avec Jean de Noyers. Charles de Valois fut tué le 26 août 1346 à la bataille de Crécy, où il commandait l'avant-garde.

1337. — JEAN DE NOYERS prit possession du comté de Joigny en vertu de l'échange dont il vient d'être parlé. Le roi Jean II avait une estime toute particulière pour Jean de Noyers, comte de Joigny (3), et, en effet, le comte était un des meilleurs capitaines de son temps. Un fait remarquable le fera suffisamment apprécier. Pendant la captivité du roi Jean II, la femme du régent et trois cents dames de la première naissance s'étaient renfermées dans la forteresse du marché

(1) *Art de vérif.* — Tarbé. — Arch. com., charte de décembre 1337.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.* — Tarbé.

de Meaux, pour se soustraire aux insultes de la Jacquerie. Les brigands eussent été heureux de s'emparer de cette forteresse et des trésors que les fugitives y avaient sans doute apportés, aussi accoururent-ils pour l'assiéger. Mais le régent envoya au secours de la place le comte de Joigny avec soixante hommes d'armes. Cette petite troupe, composée de gens braves et déterminés et commandée par Jean de Noyers, suffit pour sauver la place et contraindre les rebelles à se retirer avec de grandes pertes.

Jean de Noyers fut blessé à la bataille de Brignais, dans le Lyonnais, qui eut lieu le 2 avril 1364 (1) ; il succomba à ses blessures le 10 mai suivant (2). Son corps fut rapporté à Joigny et inhumé dans l'hôpital dont il était bienfaiteur. Son fils qui suit lui succéda.

1364. — MILLS DE NOYERS, du vivant de son père avait été fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356. En vertu du traité de Brétigny de 1360 (3), le comte de Joigny devait rester en otage avec Philippe de France et plusieurs autres seigneurs. Mais à la mort de Jean de Noyers son père, les habitants de Joigny se cotisèrent pour payer sa rançon et rachetèrent leur jeune comte. Pour perpétuer le souvenir de la belle conduite des habitants à son égard, le comte de Joigny fit expédier, le 6 décembre 1368, une charte aussi honorable pour lui-même que pour les habitants de Joigny. Dans cette charte il reconnaît le service que ces derniers lui ont rendu et leur garantit les franchises et privilèges qui leur avaient été précédemment accordés par ses prédécesseurs.

(1) *Art de vérif.* — Tarbé.

(2) Arch. com., charte du 2 janvier 1362.

(3) *Art de vérif.* — Tarbé. — Davier. — Arch. com. — Charte du 6 décembre 1368.

A la bataille d'Auray, livrée le 29 septembre 1364 (1), Miles de Noyers, qui avait hérité de la valeur de son père, fut un des chefs de l'armée française, il y fut fait prisonnier une seconde fois avec Bertrand du Guesclin et recouvra sa liberté avec lui.

Miles de Noyers mourut le 20 octobre 1376 (2), au château de Crancey, et y fut inhumé provisoirement. Plus tard, et en exécution de ses dernières volontés, son corps fut rapporté à l'hôpital de Joigny dont il avait été bienfaiteur (3).

Moréri et Tarbé donnent pour successeur à Miles I^{er} un fils qu'ils nomment Miles II. L'auteur de l'*Art de vérifier les Dates* ne reconnaît au contraire qu'un seul comte de Joigny ayant porté le nom de Miles de Noyers. Nous croyons que cette dernière opinion est la mieux fondée; et, en effet, suivant M. Tarbé qui a copié Moréri, Miles, deuxième du nom, était déjà comte de Joigny en 1364 et aurait été fait prisonnier à la bataille d'Auray, et suivant le même M. Tarbé, Miles, premier du nom, reparait sur la scène comme comte de Joigny, quatre ans après la bataille d'Auray, pour signer la charte ci-dessus indiquée du 6 décembre 1368. Cette inexplicable contradiction nous porte à conclure, avec l'*Art de vérifier les dates*, que les deux prétendus Miles de Noyers ne sont qu'une seule et même personne.

1376. — JEAN II DE NOYERS succéda à son père Miles de Noyers (4). Ce jeune comte, seigneur de grande espérance, fut une des victimes de la mascarade du 31 janvier 1393,

(1) *Art de vérif.* — Tarbé.

(2) *Ibidem.*

(3) Arch. communales, charte du 42 juillet 1374.

(4) *Art de vérif.* — Tarbé.

dans laquelle le roi Charles VI faillit périr. Il expira, brûlé par le feu qui prit aux étoupes attachées avec de la poix résine à la robe de toile dont il était affublé en cette occasion.

Il mourut sans enfants, son corps fut rapporté à Joigny (1) et enterré à l'hôpital; son frère qui suit lui succéda.

1393. — LOUIS DE NOYERS fut conseiller du roi, chambellan et, comme ses prédécesseurs, doyen des sept comtes pairs de Champagne.

Moréri place sa mort en 1406, Tarbé et l'*Art de vérifier les dates* fixent cet événement au 3 juillet 1415. Toutes ces dates sont erronées. Le testament du comte Louis de Noyers se trouve aux archives de l'hospice, il porte la date du 15 juillet 1415 (2); sa mort est donc postérieure. De plus, une copie vidimée du même testament et par conséquent postérieure à la mort du testateur, se trouve dans les mêmes archives sous la date du 12 janvier 1416. La mort du comte Louis a dû arriver entre ces deux dates; le jour n'est pas certain.

Par testament, Louis de Noyers donna à l'hôpital de Joigny, après plusieurs autres libéralités, sa grande robe de satin, pour en faire une chasuble et deux dalmatiques; on se rendra facilement compte de l'ampleur que devait avoir la robe du comte de Joigny, quand on saura que douze mètres d'étoffe sont nécessaires pour confectionner ces trois ornements d'église. Louis de Noyers mourut sans enfants.

1415. — MARGUERITE DE NOYERS, sa sœur, lui succéda au comté de Joigny. L'*Art de vérifier les dates* veut que Marguerite ait été la fille et non la sœur de Louis de Noyers, c'est une erreur évidente et qu'il est facile de rectifier en comparant

(1) Arch. hosp. — Charte de 7 mars 1412.

(2) Ibidem. — Charte du 15 juillet 1415. — Charte du 12 janvier 1416.

ensemble, dans le même ouvrage, les articles consacrés à Jean de Noyers et à Anceau de Joinville.

Marguerite avait épousé Gui de la Trémouille. Pendant les troubles du règne de Charles VI, Gui de la Trémouille embrassa le parti du duc de Bourgogne contre la maison d'Orléans, et en cela il agit d'une manière entièrement conforme à l'opinion des habitants de Joigny qui détestaient la reine, les Armagnacs et tous les fauteurs du duc d'Orléans.

Mais lorsque la reine implora et obtint la protection du duc de Bourgogne et du comte de Joigny, les habitants de Joigny ne comprirent pas que des chevaliers français ne pouvaient refuser protection à une femme; ils crurent, à tort, que Gui de la Trémouille se tournait du côté des Armagnacs; ils firent donc grand tapage dans la ville. Animés sans doute par le vin séditieux de Saint-Jacques autant que par la conduite scandaleuse de la reine, ils se portèrent au château munis de leurs maillets, espèce de casse-tête dont on armait à cette époque les maillotins ou simples soldats. Cette arme trop primitive fut impuissante pour enfoncer les portes du château, et cette affaire n'eut d'autre résultat que de faire donner aux habitants de Joigny le surnom de Maillotins qui leur est resté jusqu'à ce jour (1).

(1) Quand la reine Isabeau de Bavière vint à Joigny, en 1417, elle y était amenée par le duc de Bourgogne qui était allé l'enlever à Tours où elle était retenue par l'ordre du roi ou plutôt par l'ordre du connétable d'Armagnac qui dominait alors, et elle y fut poursuivie par ce dernier qui attaqua l'escorte du duc aux portes même de Joigny. (Voir *Eguerrand de Monstrelet*). Il ne paraît pas que ce document historique ni aucun autre, non plus que les récits de la tradition locale, constatent que ce soit en cette circonstance qu'éclata le soulèvement qui valut aux habitants de Joigny le surnom de Maillotins.

(*Note des Secrétaires.*)

RÉPONSE A LA NOTE DES SECRÉTAIRES.

Le silence d'un auteur ne peut infirmer l'autorité d'une tradition locale. Cela est vrai, surtout lorsqu'il s'agit d'un fait sans importance, tel qu'une émeute de vigneron. De

Sc. hist.

Gui de la Trémouille resta fidèle à la maison de Bourgogne et ne se soumit au roi Charles VII qu'avec le duc Philippe-le-Bon. L'année de sa mort est incertaine, on sait seulement par l'épithaphe de sa fille Claude, dame de Vergé, qu'il n'existait plus en 1438 (1). Il laissa de son mariage un fils, qui suit, et Jeanne, mariée à Jean de Châlon, dont les enfants seront appelés plus tard à la succession du comté de Joigny.

1438. — LOUIS DE LA TRÉMOUILLE succéda à Gui son père. Il fut fidèle au roi Charles VII et le suivit en 1444 (2) au siège de Pontoise. Il mourut sans alliance et sans postérité en 1464.

1464. — CHARLES DE CHALON, fils de Jean de Châlon et de Jeanne de la Trémouille, sœur du comte précédent, prit possession, après sa mort, du comté de Joigny (3). Il fut un zélé partisan du duc de Bourgogne et passa sa vie dans les intrigues contre Louis XI. Le roi, pour le punir, confisqua le comté de Joigny, mais il le lui restitua quelque temps après.

Charles de Châlon mourut en 1485, et fut enterré en l'abbaye de Vézelay auprès de ses ancêtres.

De son mariage, il ne laissa qu'une fille qui suit.

1485. — CHARLOTTE DE CHALON, après de longues contestations de la part de sa famille, fut mise en possession du comté de Joigny par arrêt du Parlement en date du 14 mai 1500 (4).

plus Monstrelet, gouverneur pour le roi à Cambrai, a pu ignorer, à cette distance, le tapage des Maillotins de Joigny. En supposant même que ce léger détail serait parvenu à sa connaissance, il a eu raison de ne pas embarrasser son récit, déjà suffisamment confus.

(Note de l'Auteur.)

(1) Tarbé.

(2) *Art de vérifier*. — Tarbé.

(3) *Ibidem*. — Tarbé.

(4) *Ibidem*. — Tarbé.

Elle avait épousé Adrien de Sainte-Maure; elle en eut six enfants dont l'aîné lui succéda; on ne sait en quelle année.

JEAN DE SAINTE-MAURE, fils et successeur des précédents, était déjà mort en 1526 (1), laissant trois enfants en bas-âge dont l'aîné lui succéda. Sa fille Louise épousa en 1536 Gilles II de Laval; sa postérité sera appelée plus tard à la succession du comté de Joigny.

1526. — LOUIS DE SAINTE-MAURE, encore enfant, fut placé sous la garde noble de sa mère (2). Le comté de Joigny lui fut contesté par Antoine du Prat. Ce procès dura douze ans et se termina en 1538 par une transaction. Ce jeune comte fut donné en otage à Elisabeth, reine d'Angleterre, en 1559, il mourut à Paris, le 9 septembre 1572, laissant un fils qui suit.

1572. — CHARLES DE SAINTE-MAURE, fils du précédent, lui succéda à l'âge de deux ans sous la garde noble de sa mère; il mourut à l'âge de six ans, le 2 novembre 1576 (3).

A sa mort, le comté de Joigny échut par droit de succession à Jean de Laval, son cousin germain.

1576. — JEAN DE LAVAL, petit-fils du comte Jean de Sainte-Maure, prit possession du comté de Joigny. Il épousa, en premières noces, Renée de Rohan dont il eut un fils qui suit. Il épousa, en secondes noces, Renée de Birague, fille du chancelier de Birague et nièce du cardinal de Birague, en son vivant également chancelier de France. La famille de Birague, depuis trente ans, est éteinte à Sens; Joigny ne possède plus que la veuve du dernier des de Birague.

(1) *Art de vérif.* — Tarbé.

(2) *Ibidem.* — Tarbé.

(3) *Ibidem.* — Tarbé.

Jean de Laval était très aimé du roi Charles IX qui le fit chevalier de ses ordres et capitaine des cent gentilshommes de sa maison (1). Il mourut à Paris, le 20 septembre 1578.

1578. — GUI DE LAVAL, son fils, fut son successeur. Au milieu des troubles de la Ligue, Gui de Laval, fort jeune encore, prit les armes et mit son épée au service d'Henri IV. Les habitants de Joigny, au contraire, protestèrent : « De
« vivre perpétuellement en la sainte volonté, de soutenir et
« maintenir la Religion catholique jusqu'à extrémité de leur
« vie, » et ils envoyèrent acte de cette protestation au duc de Mayenne.

Pour les punir, le duc de Longueville vint mettre le siège devant Joigny, le 24 novembre 1589 (2), mais il ne put qu'incendier le faubourg du Pont. Quant au comte Gui de Laval, il scella de son sang l'attachement qu'il avait voué à Henri IV, et le 14 mars 1590, à la bataille d'Ivry, il reçut vingt-quatre coups de feu dont il mourut quelques jours après, sans laisser de postérité.

Après la mort de Gui de Laval, le comté de Joigny échut à ses deux tantes.

1590. — GABRIELLE ET ANNE DE LAVAL. Cette dernière étant morte et son fils unique s'étant fait tuer en duel, le comté demeura à Gabrielle qui le vendit au cardinal Pierre de Gondi. Le contrat est daté du 15 décembre 1603 (3). Plusieurs actes conservés aux archives de Joigny prouvent que la vente a été faite au cardinal de Gondi et non à son neveu, comme l'affirme l'*Art de vérifier les dates*.

(1) *Art de vérif.* — Davier. — Arch. com.

(2) *Ibidem.* — Tarbé.

(3) Arch. com. — Arch. hosp.

1603. — LE CARDINAL PIERRE DE GONDI, devenu comte de Joigny, fonda en cette ville le couvent des Capucins et vint lui-même en bénir l'église (1). L'acte est aux archives de la ville; le cardinal y prend le titre de comte de Joigny. Il prend également ce titre dans son testament qui porte la date du 3 mai 1614. Le cardinal de Gondi eut pour successeur son neveu qui suit.

1611. — PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI servit Henri IV et Louis XIII comme général des galères; il assista avec sa flotte au siège de La Rochelle et contribua puissamment à la réduction de cette place (2). Il avait épousé Marguerite de Silly dont il eut trois fils. Saint-Vincent de Paul fut son aumônier et le précepteur de ses enfants. Un pareil choix explique la piété et la charité qui régnaient au château de Joigny. Le comte Emmanuel perdit sa femme en 1625; il fut si vivement touché de cette perte qu'il se démit de ses charges et de ses biens en faveur de ses enfants et se retira dans la congrégation de l'Oratoire, où il prit l'ordre de la prêtrise. Il mourut au château de Joigny, le 26 juin 1662, à l'âge de quatre-vingt-un ans; il voulut être enterré dans l'église de Saint-Magloire des Oratoriens de Paris.

1626. — PIERRE DE GONDI, son fils aîné, lui avait succédé dès l'année 1626 (3), dans le comté de Joigny et dans la charge de général des galères. Il avait épousé, par dispense, Catherine de Gondi, sa cousine; il en eut deux filles: Marie-Catherine, qui se fit religieuse, et Paule-Marguerite-Françoise, qui lui succéda. Pierre de Gondi mourut le 29 avril 1676.

(1) Tarbé. — Davier. — Arch. com.

(2) *Art de vérif.* — Tarbé.

(3) *Ibidem.* — Tarbé.

1676. — PAULE-MARGUERITE-FRANÇOISE DE GONDI succéda à son père dans le comté de Joigny. Elle avait épousé François-Emmanuel de Créqui, duc de Lesdiguières, qui mourut en 1681, lui laissant un fils unique qui lui-même mourut jeune encore et sans postérité, le 5 octobre 1703. A partir de cette époque, la comtesse de Joigny vécut dans la retraite et fit abandon de ses droits au duc de Villeroy, pair et maréchal de France, son héritier naturel. Elle mourut le 22 avril 1734.

En elle s'éteignit la maison de Gondi ; elle avait possédé le comté de Joigny pendant cent ans.

Nous sommes arrivés à une époque où la royauté a reconquis les droits que la féodalité avait usurpés au moyen-âge ; au XVIII^e siècle, la royauté a concentré tous les pouvoirs entre ses mains, elle lève directement l'impôt, elle recrute l'armée sans intermédiaire, la justice se rend en son nom, la monnaie est frappée à son effigie, les seigneurs n'ont plus conservé dans leur juridiction que certains cas de simple police ; le roi les consulte encore de loin en loin dans les Etats généraux, mais ils ne viennent plus discuter avec lui et lui imposer leurs conditions, les armes à la main. La féodalité, comme toutes les choses humaines, est emportée par le temps et il ne reste plus aux seigneurs d'autres fonctions publiques que celles dont le roi veut bien les investir ; aussi abandonnent-ils leurs châteaux et leurs terres pour aller recueillir autour du trône les faveurs qui ne découlent plus que de cette source unique ; leur titre, devenu sinécure, n'est déjà plus qu'une splendeur qui s'éteint. Bientôt le peuple, ainsi imprudemment abandonné par la noblesse, finira par oublier les bienfaits et les services rendus, il se croira en droit d'en exiger de nouveaux... Nous touchons à un cataclysme, je m'arrête ; les comtes de Joigny n'existent plus.
